

# DRAAF

## Dossier

# Centre-Val de Loire



## Filière viticulture

Les principales caractéristiques technico-économiques de la filière en région Centre-Val de Loire

Mise à jour juillet 2019

Ce dossier a pour objectif de présenter les informations disponibles concernant la filière viticulture dans la région Centre-Val de Loire.

Les données proviennent des différentes sources de la statistique agricole (statistique annuelle, enquête sur la comptabilité agricole, enquête structure des exploitations, recensement agricole, données PAC,) mais également d'autres partenaires (chambre régionale d'agriculture, agence Bio, FranceAgriMer,...)

Il permet de situer la région en termes de nombre d'exploitations, de volumes de production, de résultats comptables, de structure des exploitations et de zone de production.

Il fait aussi le point sur la place de la région par rapport à la production nationale.

Ce dossier est mis à jour chaque année, suite à la publication des chiffres de la statistique agricole annuelle définitive en mars.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

### Résumé :

*La région Centre-Val de Loire appartient au 5<sup>ème</sup> bassin viticole de France : le bassin Val de Loire-Centre. La production est répartie sur 21 000 hectares dans 1 900 exploitations. Le nombre d'exploitations diminue tout comme la superficie du vignoble régional ; vignoble qui se caractérise par une concentration de la production dans les grandes exploitations. La production se distingue par sa qualité, majoritairement orientée vers les vins blancs. Les agriculteurs viticoles sont sensiblement plus jeunes en région. Les surfaces de vignes conduites en mode biologique poursuivent leur développement. La filière doit faire face depuis plusieurs années à des aléas climatiques parfois catastrophiques et préjudiciables pour les exploitations sur le plan économique.*

# Sommaire

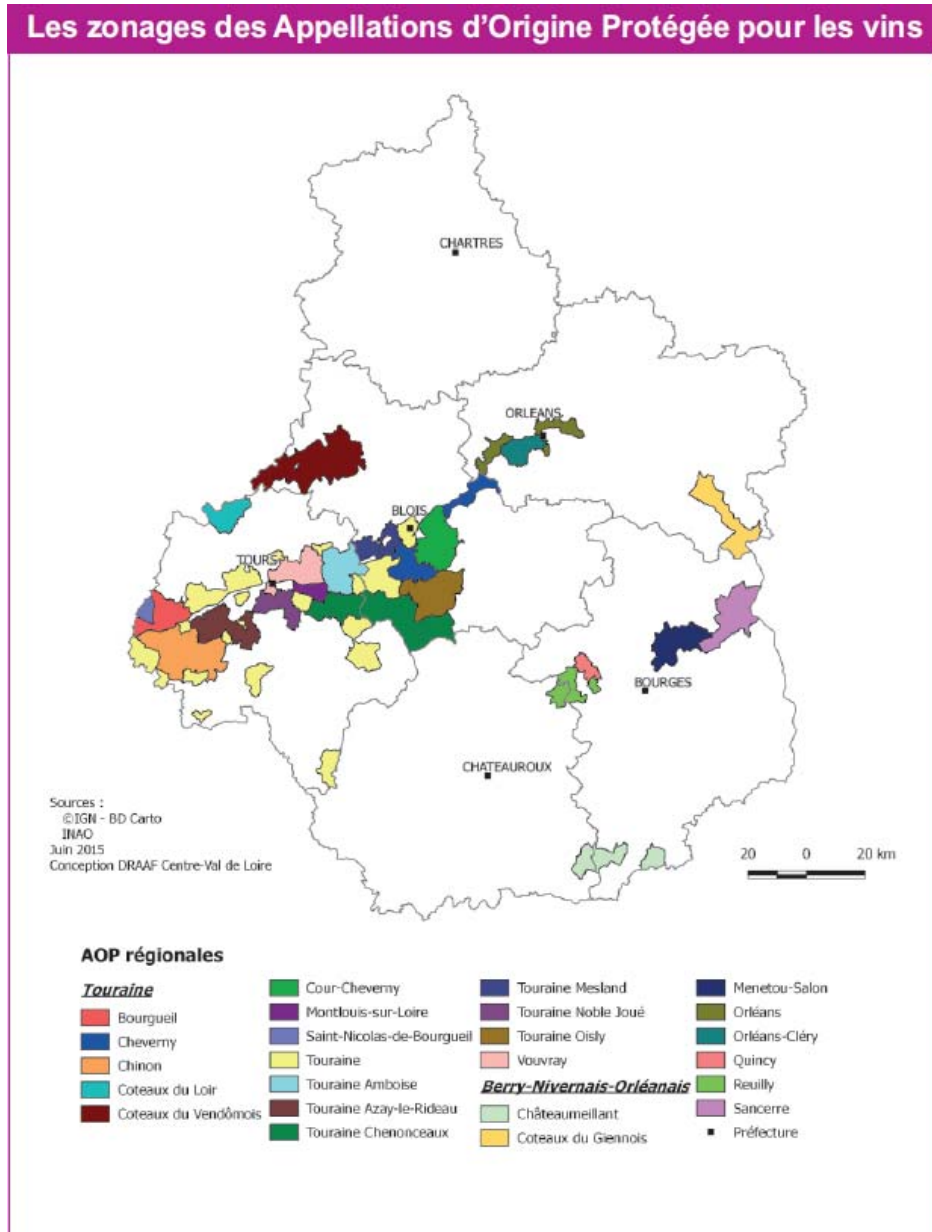
Introduction.....	3
A- La structure de production de la filière en région Centre-Val de Loire.....	5
1- La surface du vignoble.....	5
2- L'évolution du nombre des exploitations.....	7
3- L'activité principale.....	9
4- Le statut.....	10
B- Les pratiques culturales en viticulture.....	11
1- Les pratiques culturales viticoles en conventionnel et biologique.....	11
2- Le vignoble bio.....	13
C- La population agricole de la filière.....	15
1- L'âge des chefs d'exploitation.....	15
2- La main d'œuvre.....	16
3- La productivité.....	17
D- La production.....	18
1- Une production de vins blancs de qualité.....	18
2- Un rendement inférieur au rendement moyen de la France.....	18
E- Les données économiques de la filière.....	20
1- Le prix des vignes.....	20
2- Les prix à la production.....	21
3- Les prix des consommations intermédiaires.....	21
4- La commercialisation.....	22
5- La consommation des ménages.....	24
6- Le commerce extérieur.....	24
7- La production de vins d'appellation dans les comptes régionaux.....	26
8- Résultat Courant Avant Impôts (RCAI).....	28
F- Les aides à la filière.....	30
1- L'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole.....	30
2- Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE).....	30
3- Le CAP Viticulture en région Centre-Val de Loire.....	30
4- Un nouveau dispositif assurantiel.....	31
D- Métiers et formations vitivinicoles.....	32
1- Les métiers et niveaux d'étude.....	32
2- Zoom sur les formations.....	32
3- Le réseau VinOpôle Centre-Val de Loire.....	33
Note méthodologique.....	34





Les appellations les plus réputées de la région sont les suivantes :

- Cher : Sancerre, Menetou-Salon et Quincy
- Indre-et-Loire : St Nicolas de Bourgueil, Bourgueil, Chinon, Vouvray, Touraine Azay le Rideau, Touraine Amboise, Montlouis, Crémant de Loire...
- Loir-et-Cher : Cheverny, Cour Cheverny, Touraine, Touraine Mesland, Côteaux du Vendômois...
- Indre : Reully, Valençay.



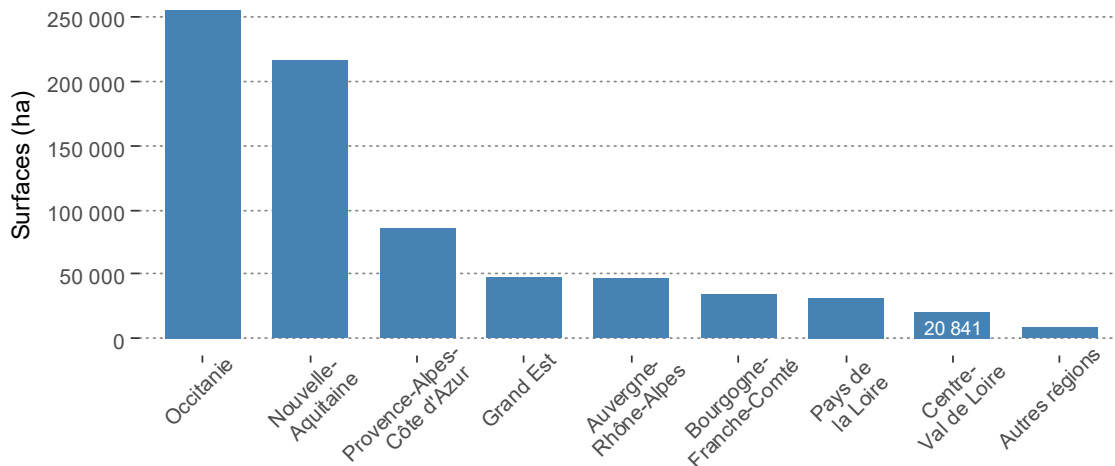
# A- La structure de production de la filière en région Centre-Val de Loire

## 1- La surface du vignoble

Avec 21 000 hectares en 2017, la région Centre-Val de Loire se situe au 8<sup>e</sup> rang des régions françaises (nouvelles régions 2016) en termes de superficie de vignes à raisin de cuve, soit environ 3 % du vignoble français. Cette surface représente à peine 1 % de la SAU de la région.

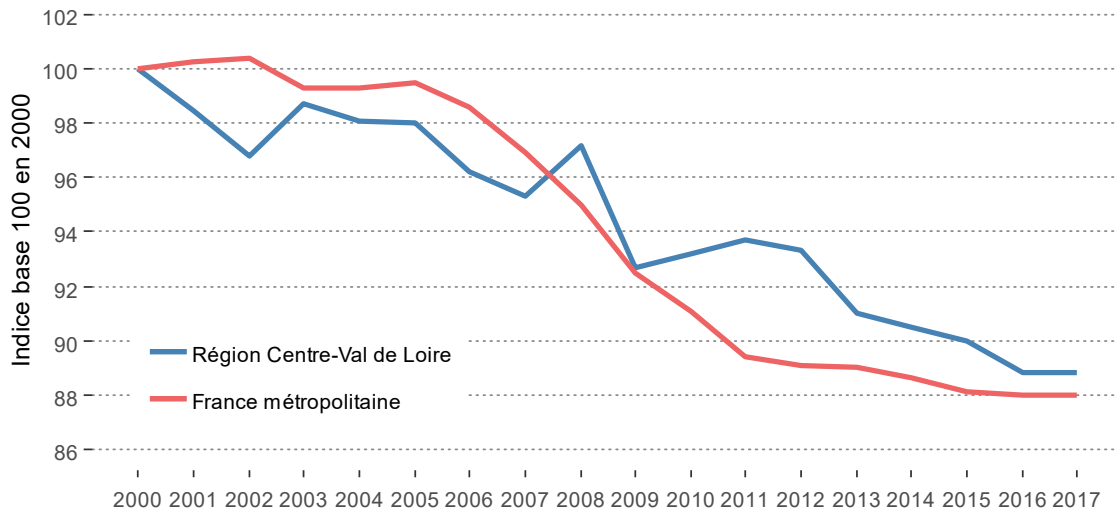
Depuis 2000, la surface viticole en production en région Centre-Val de Loire enregistre une tendance à la baisse, proche du constat national.

Surfaces des vignes à raisin de cuve en production par région en 2017



Source : Agreste - SAA définitive 2017

Évolution des surfaces des vignes à raisin de cuve en production en région Centre-Val de Loire et France métropolitaine



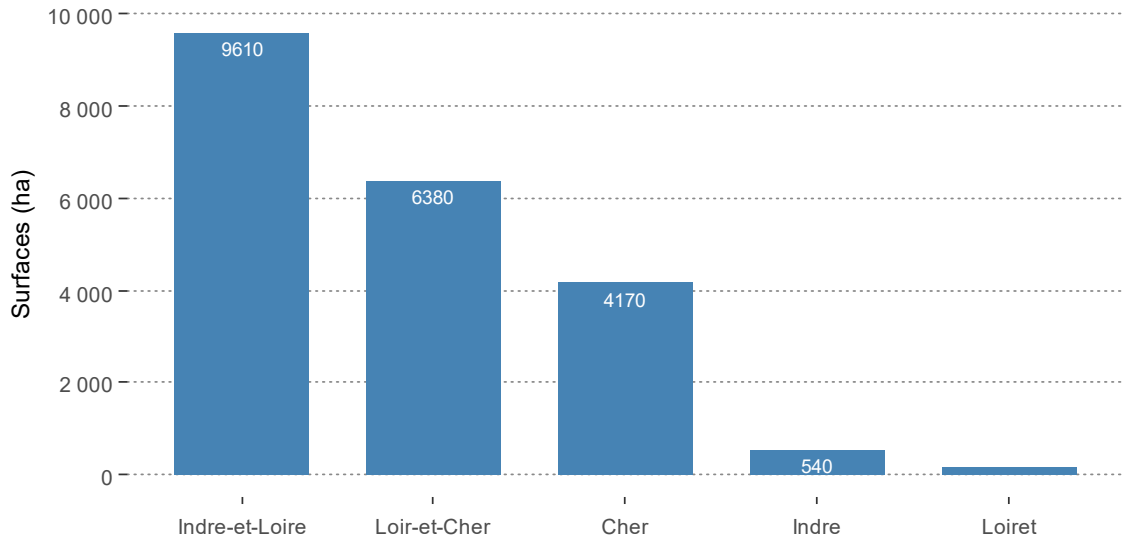
Source : Agreste - SAA définitive 2017





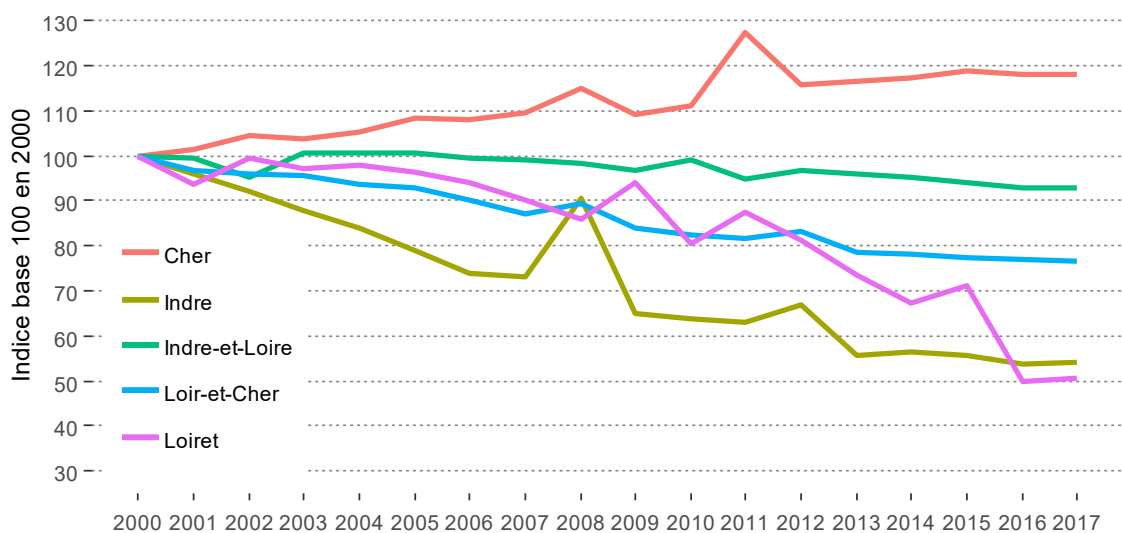
Sur la région, 46 % de la superficie de vignes, soit 9 600 hectares, est située dans le département de l'Indre-et-Loire. Le vignoble s'étend également sur le territoire du Loir-et-Cher, deuxième département régional par sa superficie de vignes de 6 400 hectares (31 %). Le vignoble du Cher, avec 4 200 hectares, représente quant à lui 20 % du vignoble régional. L'évolution des surfaces en vigne, depuis 2000, diffère selon les territoires. Si les surfaces des départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher se maintiennent, on note une forte hausse sur le département du Cher, et sur la même période, une baisse sensible dans le département de l'Indre et du Loiret.

Surfaces des vignes à raisin de cuve en production par département en 2017



Source : Agreste - SAA définitive 2017

Évolution des surfaces des vignes à raisin de cuve en production par département



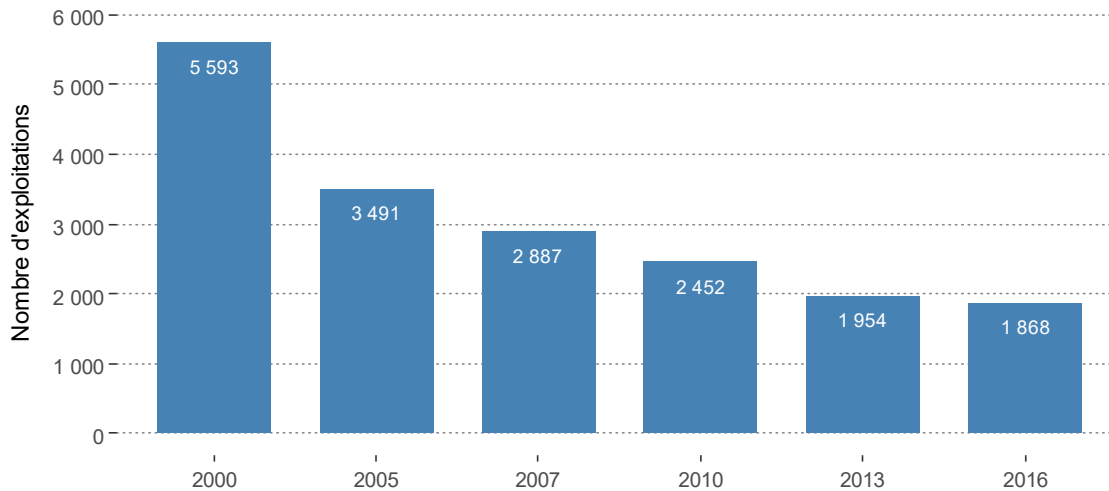
Source : Agreste - SAA définitive 2017



## 2- L'évolution du nombre des exploitations

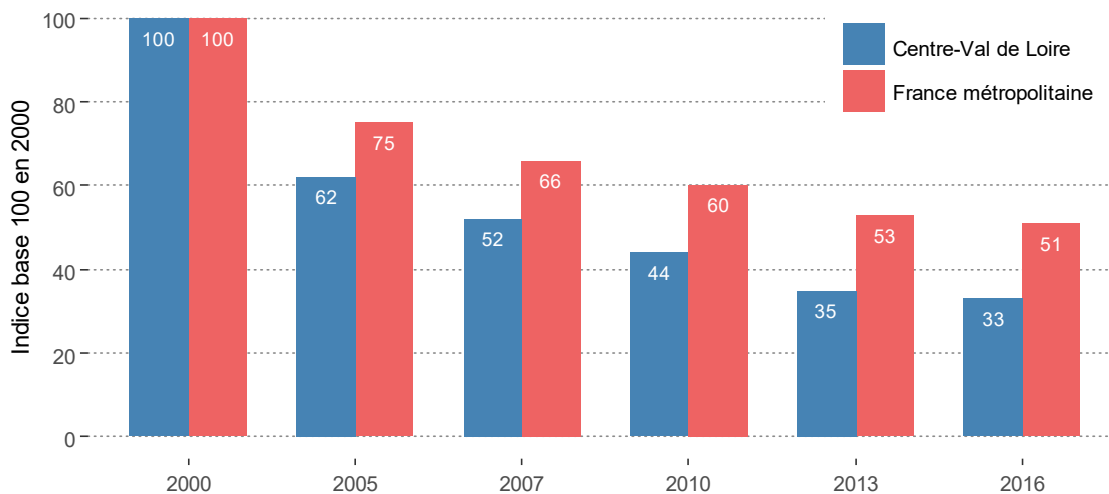
En 2016, la région compte près de 1 900 exploitations avec des surfaces en vignes. Le nombre d'exploitations a été divisé par 3 par rapport au recensement agricole de 2000, soit une baisse de 6,6% en moyenne par an, baisse nettement plus importante qu'au niveau national, où le recul annuel est d'environ 4,2 %.

Évolution du nombre d'exploitations ayant des vignes à raisin de cuve en production en région Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010, Enquêtes Structure des exploitations agricoles 2005, 2007, 2013 et 2016

Évolution du nombre d'exploitations ayant des vignes à raisin de cuve en production en région Centre-Val de Loire et France métropolitaine

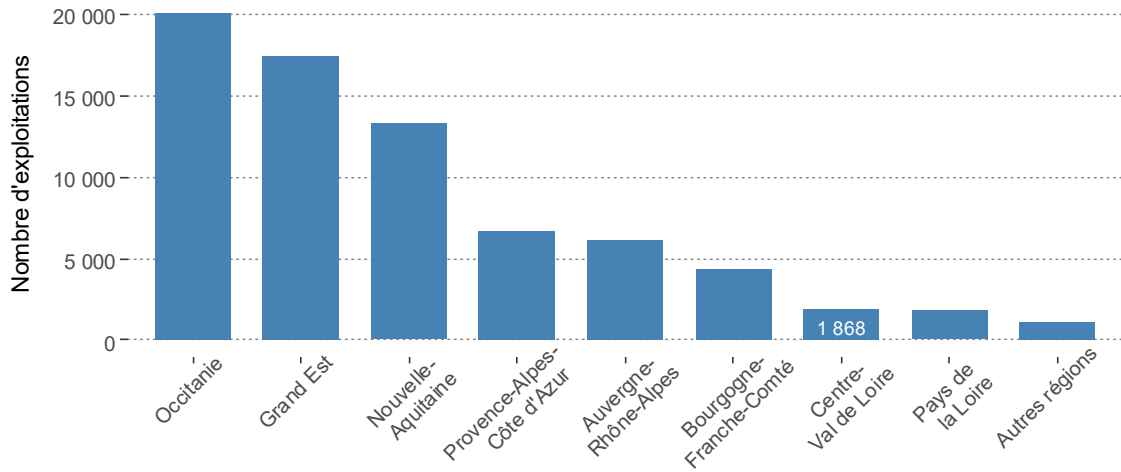


Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010, Enquêtes Structure des exploitations agricoles 2005, 2007, 2013 et 2016



En terme de nombre d'exploitations viticoles, la région Centre-Val de Loire se classe au 7ème rang national, entre les régions Bourgogne-Franche-Comté et Pays de la Loire, avec près de 3 % des exploitations viticoles de France métropolitaine.

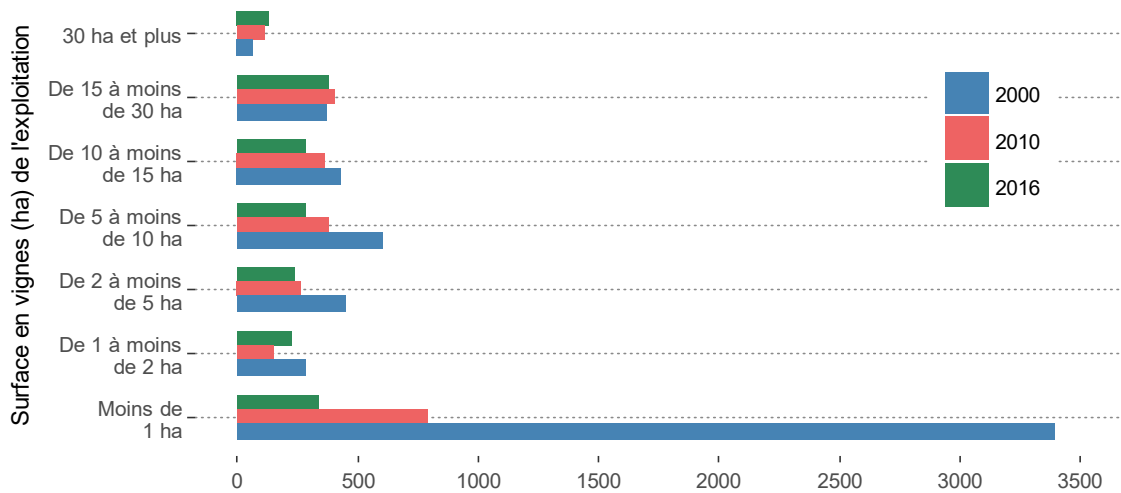
Nombre d'exploitations ayant des vignes à raisin de cuve en production par région en 2016



Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2016

Depuis 2000, le nombre d'exploitation détenant une surface en vignes de 30 hectares ou plus a augmenté au détriment des plus petites exploitations. L'agrandissement du vignoble traduit un phénomène de concentration. En 2016, 30 % des exploitations viticoles de la région Centre-Val de Loire comptent moins de 2 hectares de vignes, elles étaient les deux tiers en 2000.

Évolution du nombre d'exploitations ayant des vignes à raisin de cuve en région Centre-Val de Loire

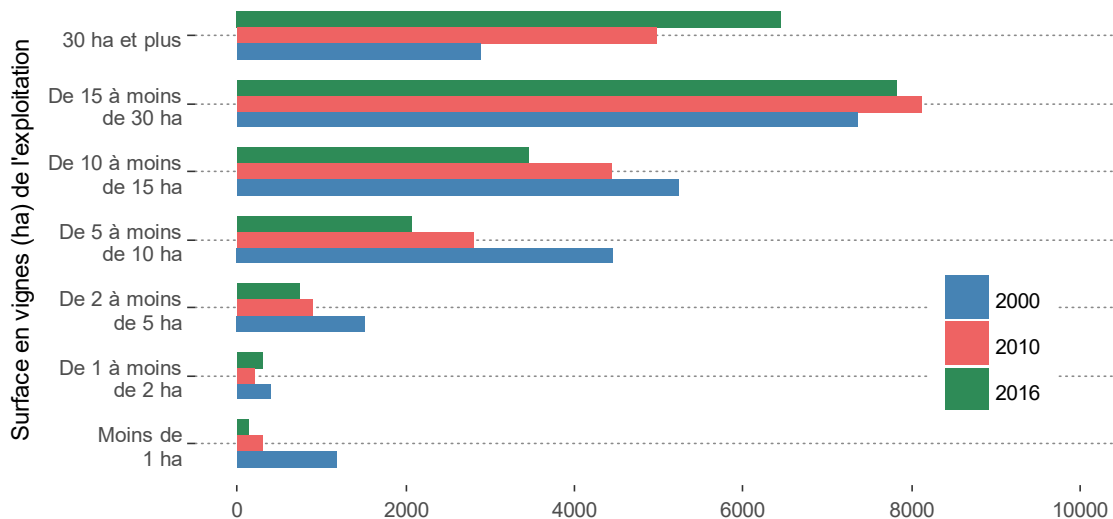


Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010, Enquête Structure des exploitations agricoles 2016





## Évolution des surfaces en vignes à raisin de cuve en région Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010, Enquête Structure des exploitations agricoles 2016

### 3- L'activité principale

En 2016, sur les 1 900 exploitations cultivant des surfaces en vignes, un peu plus de 1 500 d'entre elles ont comme activité principale (OTEX) la viticulture. Parmi ces dernières, 85 % sont des exploitations viticoles spécialisées dans la production de vins de qualité bénéficiant d'une AOP et 11 % dans la production de vins autres que des vins de qualité AOP et IGP.

Les autres exploitations non spécialisées en viticulture mais cultivant des surfaces en vignes sont spécialisées dans la « céréaliculture et plantes oléagineuses et protéagineuses », ainsi que dans la « polyculture et polyélevage » notamment celles combinant grandes cultures et vignes.

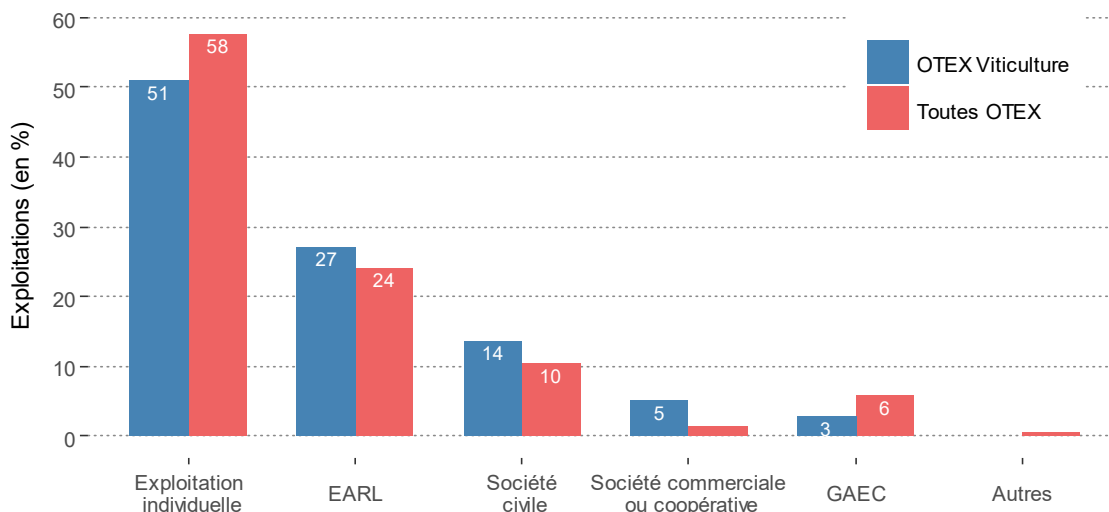


## 4- Le statut

Le statut d'exploitation individuelle est encore très présent dans la région Centre-Val de Loire, il concerne 51 % des exploitations viticoles en 2016. Toutefois, les exploitants viticoles s'orientent, plus que dans les autres filières, vers les formes sociétaires telles que les EARL, sociétés civiles et sociétés commerciales ou coopératives.

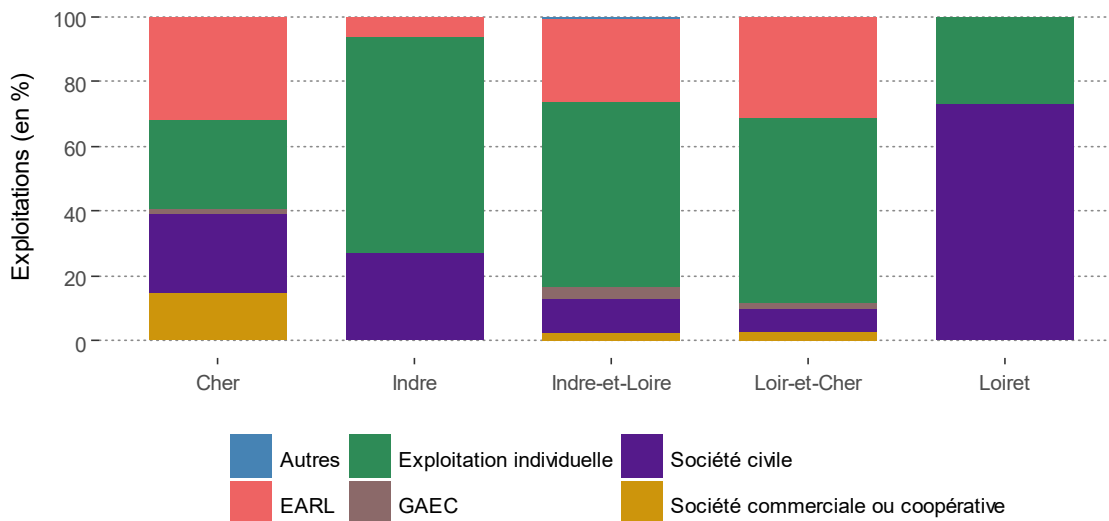
Le département du Loiret se caractérise essentiellement par des exploitations exerçant sous forme de sociétés civiles et d'exploitations individuelles.

Répartition du nombre d'exploitations par statut juridique en région Centre-Val de Loire en 2016



Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2016

Répartition du nombre d'exploitations viticoles par statut juridique par département en 2016



Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2016





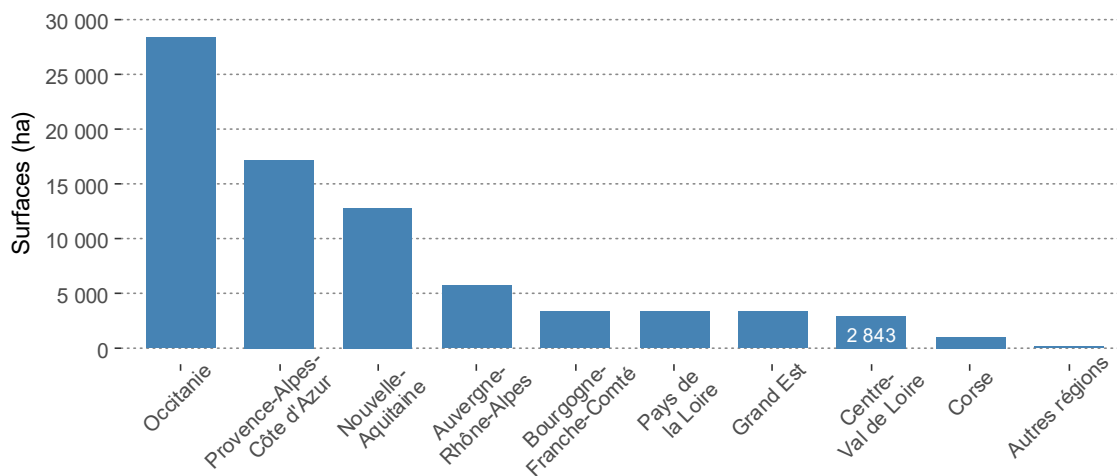


## 2- Le vignoble bio

Les surfaces de vignes conduites en mode de production biologique poursuivent leur développement. En 2017, avec 2 800 ha, elles représentent 14 % de la surface viticole régionale contre 8 % en 2010. Ces surfaces conduites en biologique augmentent de 4,5 % par rapport à l'année précédente, tandis que les surfaces conduites en conventionnel reculent de 1 %.

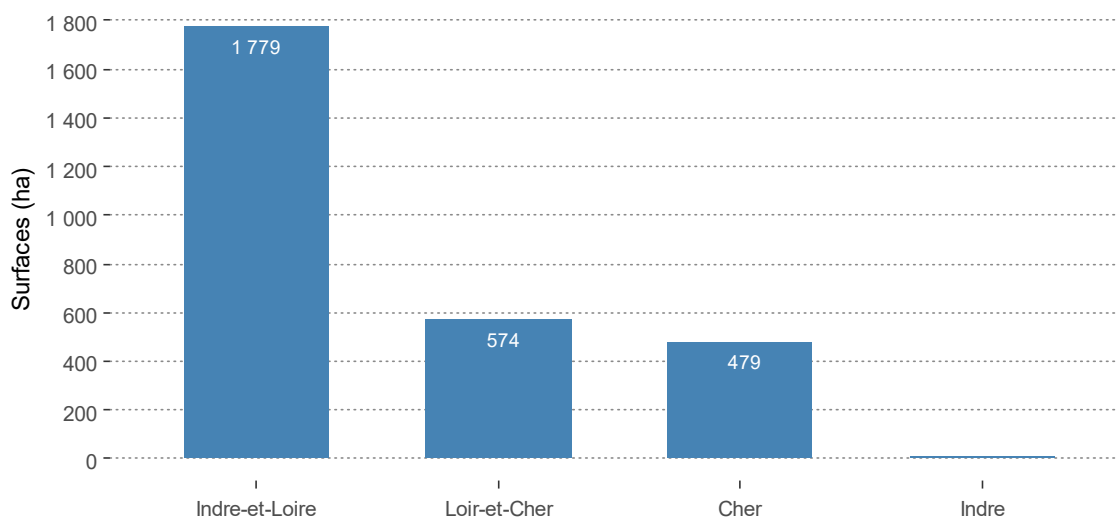
Ces surfaces conduites en biologique sont en majorité situées dans le département de l'Indre-et-Loire où les surfaces viticoles sont les plus importantes. L'Indre-et-Loire concentre ainsi près des deux tiers des surfaces conduites en biologique de la région, ce qui représente 19 % des surfaces viticoles de ce département.

Surfaces de vignes à raisin de cuve certifiées bio et en conversion par région en 2017



Source : Agence BIO 2017

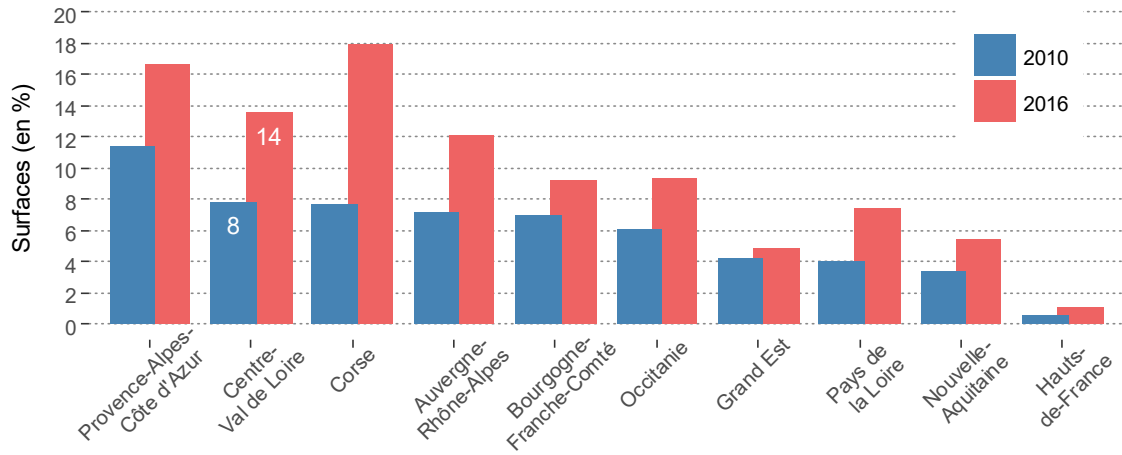
Surfaces de vignes à raisin de cuve certifiées bio et en conversion par département en 2017



Source : Agence BIO 2017



### Évolution de la part des surfaces en vignes de raisin de cuve en agriculture biologique par région



Source : Agreste - Recensement agricole 2010, Enquête Structure des exploitations agricoles 2016



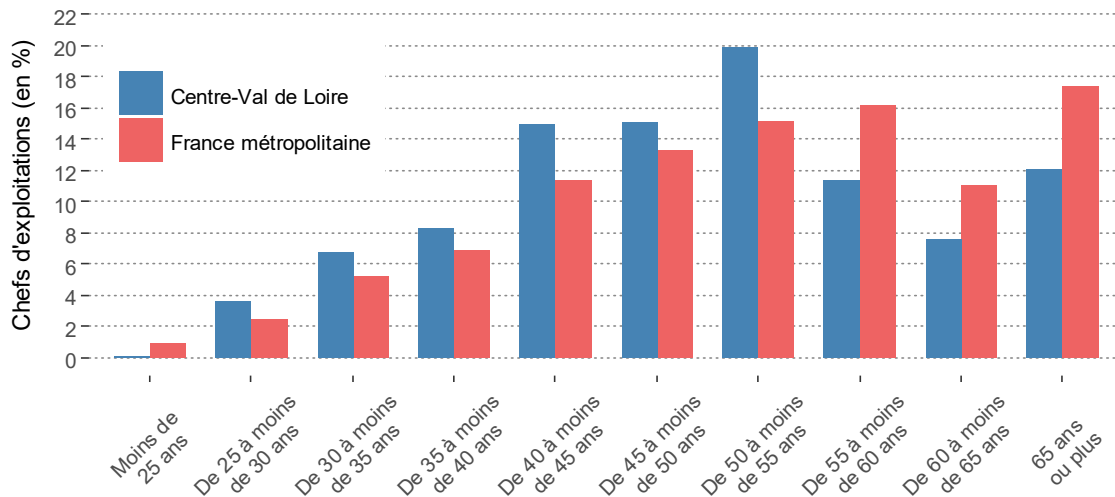


## C- La population agricole de la filière

### 1- L'âge des chefs d'exploitation

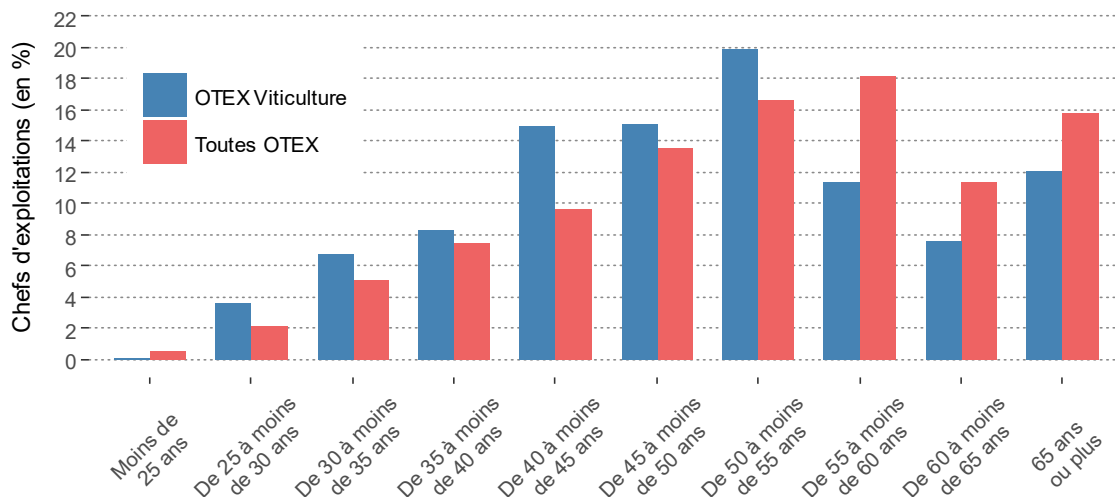
En 2016, en région Centre-Val de Loire, les viticulteurs spécialisés (chefs d'exploitation pour l'OTEX viticulture) ont en moyenne 50 ans, tandis que les autres agriculteurs de la région sont sensiblement plus âgés avec 53 ans en moyenne. Les jeunes viticulteurs de moins de 40 ans représentent 20 %, contre 15 % seulement au niveau national. Les actifs de 40 ans à moins de 55 ans représentent la moitié des viticulteurs chefs d'exploitation régionaux, contre 40 % au niveau national.

Structure par âge du nombre de chefs d'exploitation de l'OTEX viticole en région Centre-Val de Loire et en France métropolitaine en 2016



Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2016

Structure par âge du nombre de chefs d'exploitation de l'OTEX viticole et de l'ensemble des OTEX en région Centre-Val de Loire en 2016



Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2016

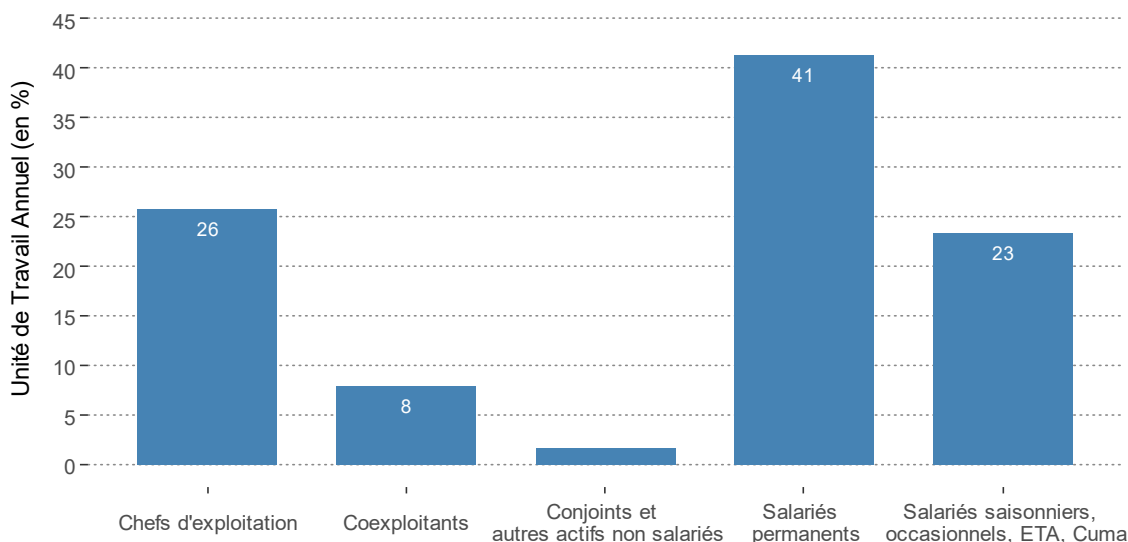


## 2- La main d'œuvre

En 2016, les exploitations viticoles comptent près de 4 600 UTA dont 1 900 UTA (Unité de Travail Annuel) pour les salariés permanents et 1 100 UTA correspondant à des saisonniers.

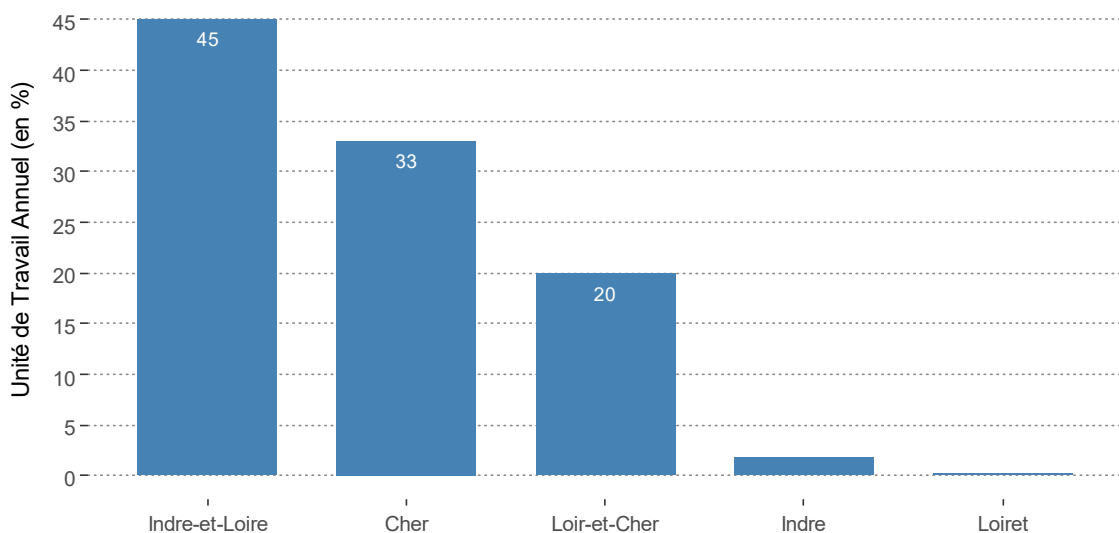
Avec environ 2 000 UTA, l'Indre-et-Loire est, en lien avec la superficie exploitée, le département où l'on compte le plus d'emplois. Avec une plus grande utilisation de main-d'œuvre par rapport à la surface en vigne exploitée, le Cher se classe en deuxième position. Le vignoble du Sancerrois par exemple se situe principalement en terrain en pente et nécessite des vendanges manuelles. De plus, la plupart des vins les plus chers sont issus de vendanges manuelles pour une question de qualité et d'image.

Répartition de la main d'œuvre de l'OTEX viticole en région Centre-Val de Loire en 2016



Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2016

Répartition de la main d'œuvre de l'OTEX viticole par département en 2016



Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2016





## D- La production

### 1- Une production de vins blancs de qualité

La production régionale se distingue par les signes de qualité, 90 % des vins bénéficient d'une Appellation d'Origine Protégée, contre 66 % au niveau national. La région se distingue également par une production orientée vers les vins blancs avec plus de la moitié de sa production.

Cependant, la situation est contrastée d'un département à l'autre. En effet, 98 % de la production du Cher et 92 % de celle d'Indre-et-Loire bénéficient d'une appellation. A l'opposé, la production du département de l'Indre est moins orientée vers les vins sous AOP. 68 % des vins de la région bénéficient d'une IGP et 38 % des vins sans indication géographique sont produits dans le département du Loir-et-Cher. 49 % des vins sous AOP et 47 % des vins sans indication géographique proviennent de l'Indre-et-Loire. L'Indre-et-Loire produit très majoritairement des vins rouges.

Production (hL) de vins par département et catégories en région Centre-val de Loire en 2017

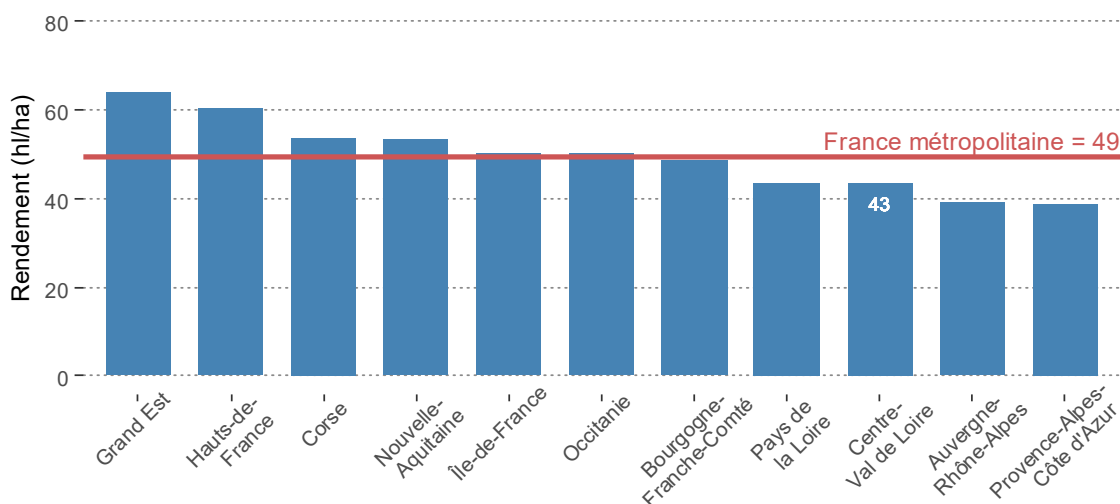
	Vins AOP	Vins IGP	Vins sans IGP	Total	Part de la production en AOP	Part de la production en Vins blancs
Centre-Val de Loire	823288	36685	53296	913269	90 %	57 %
Cher	231306	1100	2498	234904	98 %	80 %
Eure-et-Loir	0	0	0	0	-	-
Indre	13755	4139	2739	20633	67 %	53 %
Indre-et-Loire	403805	6451	27342	437598	92 %	41 %
Loir-et-Cher	171919	24899	20418	217236	79 %	64 %
Loiret	2503	96	299	2898	86 %	46 %

Source : Agreste - SAA définitive 2017

### 2- Un rendement inférieur au rendement moyen de la France

Avec 43 hectolitres à l'hectare en 2017 (40 en 2016), la région se situe à la 9<sup>e</sup> place des régions françaises, valeur inférieure à la moyenne nationale, qui s'établit à 49 hl/ha.

Rendement du vignoble par région en 2017



Source : Agreste - SAA définitive 2017

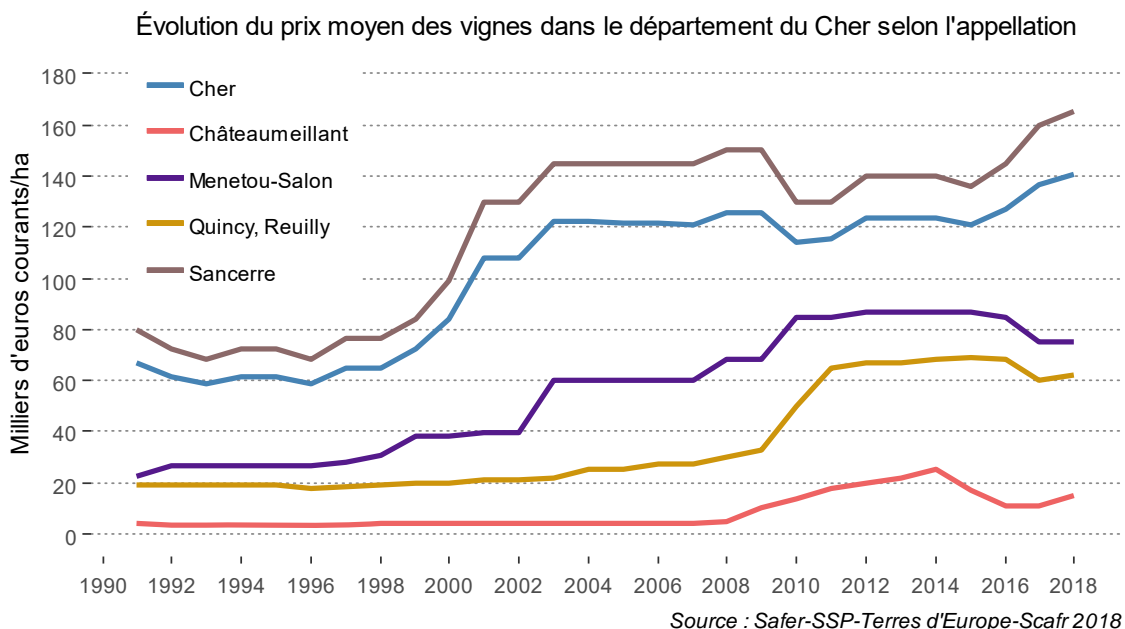
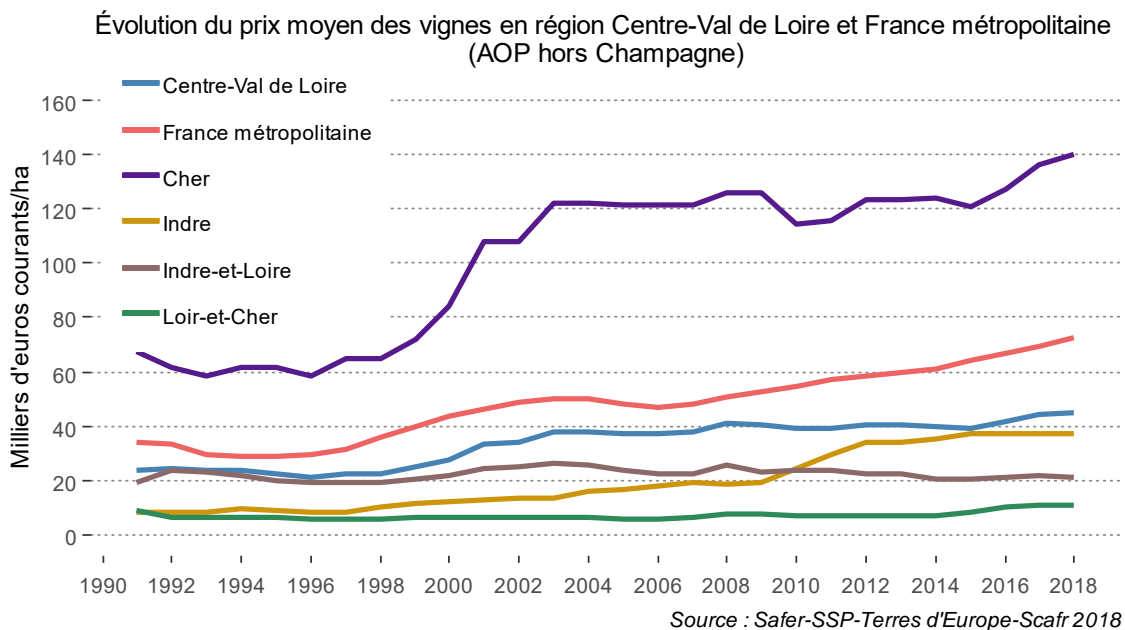




## E- Les données économiques de la filière

### 1- Le prix des vignes

En 2018, le prix moyen de l'hectare de vigne d'appellation en région Centre-Val de Loire est resté stable par rapport à l'année précédente, mais a très largement augmenté depuis le début des années 2000 (de 28 000 euros en 2000 à 45 000 euros en 2018). À l'image de la région, les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, ainsi que celui du Cher, suivent cette même tendance. Toutefois, le prix moyen régional masque d'importantes disparités en termes de prix du foncier viticole, par exemple entre l'appellation Sancerre dans le Cher (165 000 euros) et celle de Côteaux-du-Vendômois dans le Loir-et-Cher (6 000 euros). Outre le Sancerre, c'est également dans le Cher que l'hectare de terre viticole est vendu au prix le plus élevé avec les appellations telles que le Menetou-Salon, tiré par le Sancerre où peu de parcelles sont disponibles à la vente, le Quincy et le Reuilly.

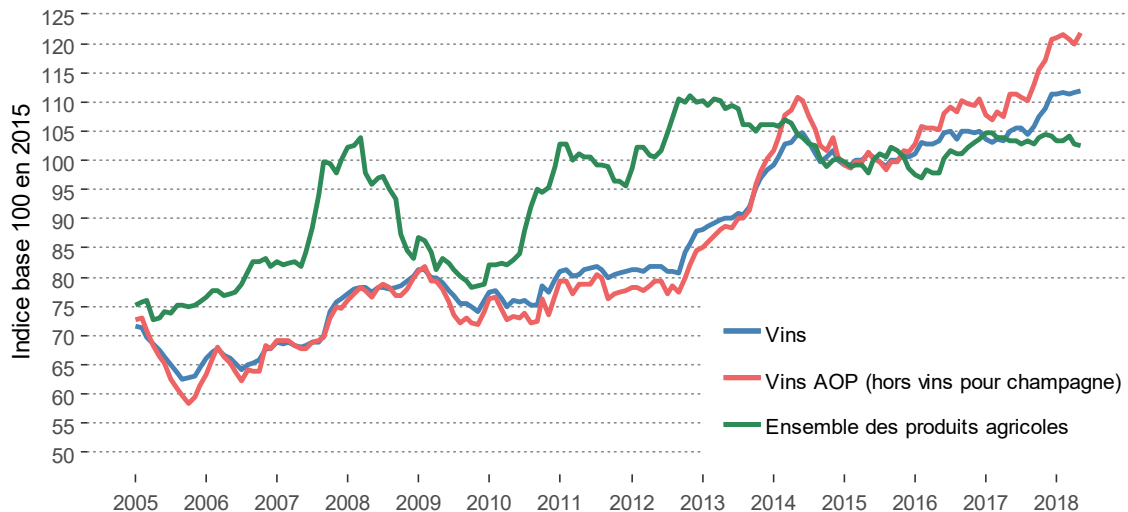




## 2- Les prix à la production

En 2017, le prix moyen de l'ensemble des produits agricoles à la production était supérieur de près de 40 % en euros courants au prix moyen de l'année 2005. Cette différence est de près de 60 % pour l'ensemble des vins, et de 70 % pour les vins sous AOP (hors vins pour champagne). Depuis juin 2014, période de moindre fluctuation des prix, le vin contribue à part quasiment égale avec les céréales à l'évolution globale des prix à la production.

Évolution de l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), France entière (y compris DOM)



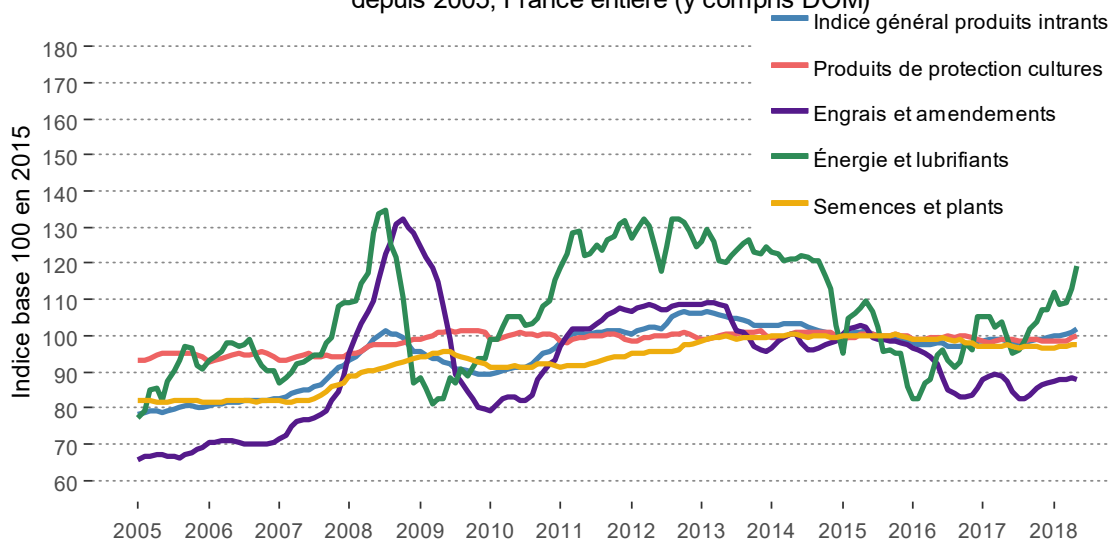
Source : Agreste, Insee - Ippap

## 3- Les prix des consommations intermédiaires

Le prix d'achat des intrants est mesuré par l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole pour les biens et services de consommation courante. Les charges, après une flambée en 2008, liée à l'augmentation du prix du pétrole et des céréales, ont diminué mais elles sont reparties à la hausse à l'été 2012 avec l'augmentation du prix de l'énergie et de l'alimentation animale. Le prix des intrants a entamé un recul à partir de 2013 sous l'effet de la baisse des prix de la plupart des consommations intermédiaires, en particulier de l'énergie, des aliments pour animaux et des engrais. En 2018, le prix des intrants achetés par les exploitants agricoles s'est légèrement redressé, sous l'inflation des cours de l'énergie.



### Évolution de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) depuis 2005, France entière (y compris DOM)

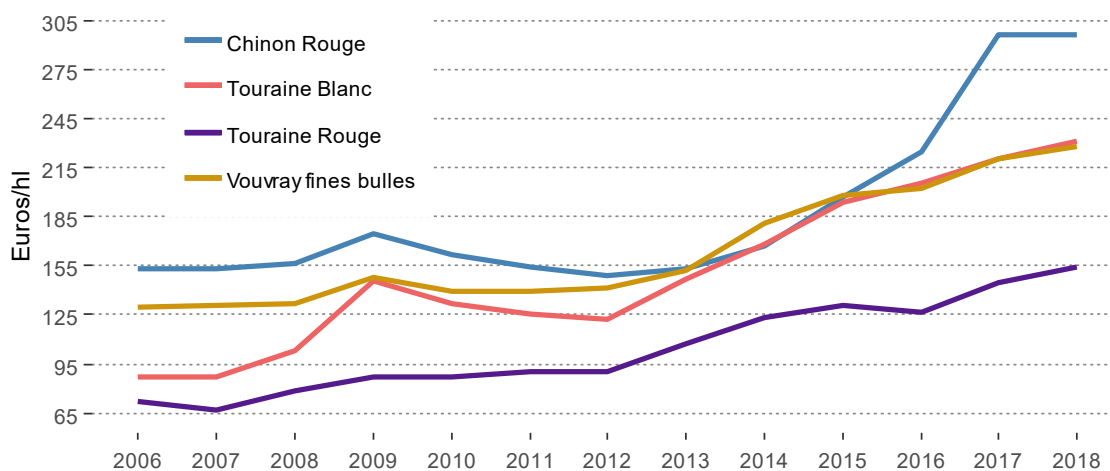


Source : Agreste, Insee - Ipampa

## 4- La commercialisation

Pour les vins d'appellation hors champagnes, à partir de la campagne 2011/2012 commence une période de hausse globale des prix, toutes appellations confondues, et ceci dans un contexte en lien avec la poursuite de la reprise du commerce extérieur. Depuis 2012, les cours moyens des vins connaissent une progression tendancielle qui profite aux principales appellations de la région Centre-Val de Loire. Selon les années, les petites récoltes dues aux aléas climatiques, la qualité variable de la production, et les stocks réduits, sont autant de raisons qui entraînent les cours des vins de Loire à la hausse. Pour les vins du Val de Loire, le bilan de campagne 2018 (du 1er août 2017 au 31 juillet 2018) est favorable pour les viticulteurs du point de vue des prix. En effet, les cours des vins d'appellation pratiqués au négoce progressent pour la majorité des appellations : + 7 % pour le Touraine Rouge, + 5 % pour le Touraine Blanc, le Vouvray tranquille et le St Nicolas de Bourgueil. Les volumes commercialisés sont variables selon les appellations par rapport à la campagne précédente, allant de - 14 % pour le Touraine Rouge, - 8 % pour le Touraine Blanc et le Chinon Rouge, à + 11 % pour le Vouvray fines bulles.

### Évolution du cours moyen des vins en vrac en région Centre-Val de Loire durant les campagnes 2006 à 2018

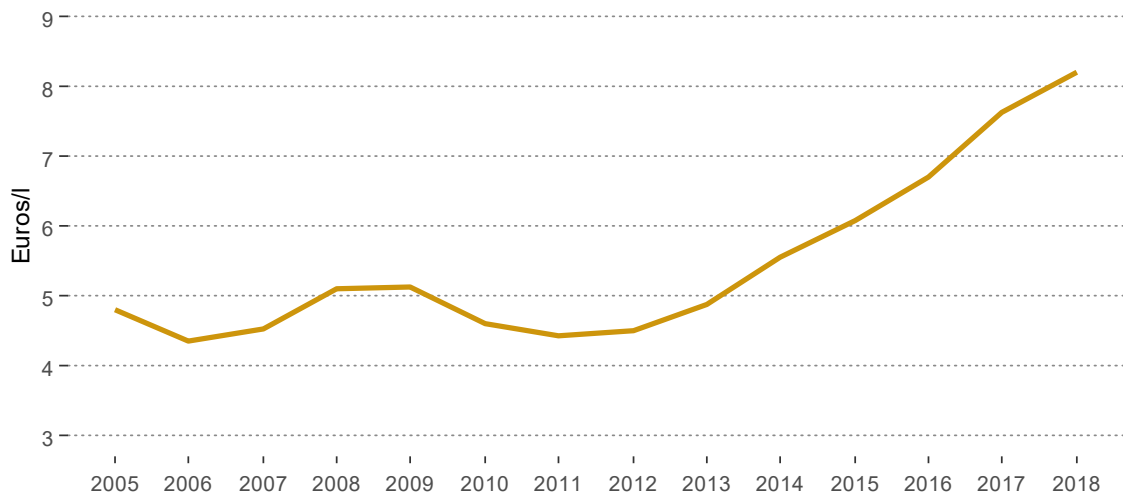


Source : FranceAgriMer, Observatoire Interloire

Note : situation au 31 juillet de la campagne viticole N, une campagne N commence au 1er août N-1 et se termine au 31 juillet N



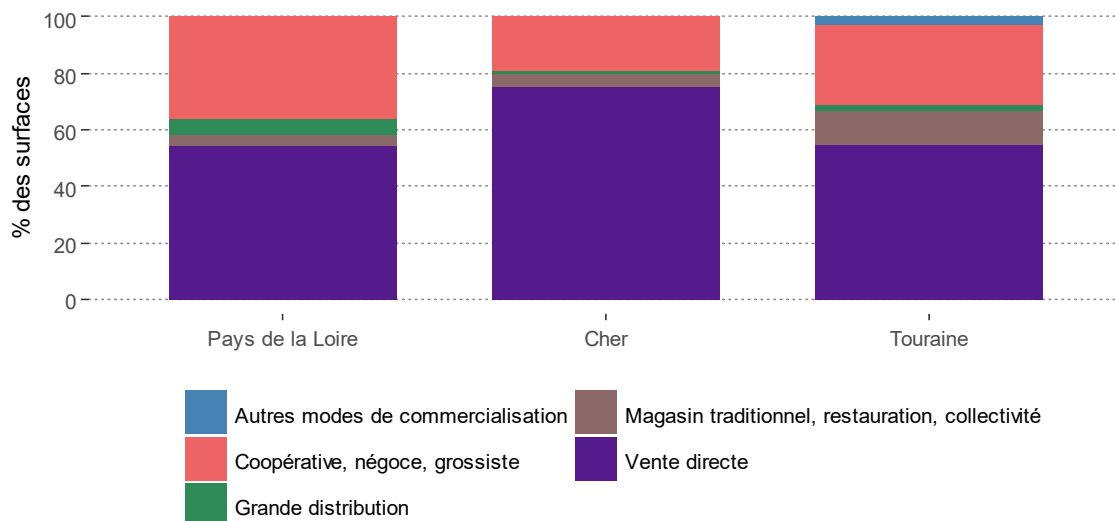
### Évolution du cours moyen du Sancerre blanc en vrac durant les campagnes 2005 à 2018



Source : Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre (BIVC)  
 Note : situation au 31 juillet de la campagne viticole N,  
 une campagne N commence au 1er août N-1 et se termine au 31 juillet N

Dans le Cher, les vins issus des trois quarts de la surface du vignoble sont commercialisés en vente directe. Il s'agit d'ailleurs d'un record en France, devant le Champagne. La vente directe crée un lien de proximité entre le consommateur et le producteur qui induit une fidélisation à la production et un contrôle des débouchés par l'exploitation. Elle procure donc une plus grande résilience aux variations de marchés. Les coopératives, négoce et grossistes ainsi que la grande distribution sont davantage sollicités à l'ouest du bassin Val-de-Loire. En Touraine, les ventes dans les magasins spécialisés ou les restaurants et collectivités sont privilégiées, portées par le tourisme des châteaux de la Loire. L'Indre-et-Loire commercialise davantage en direct que le Loir-et-Cher, où les coopératives sont plus présentes, du fait de vignobles moins prestigieux.

### Répartition des surfaces des vignes selon la voie principale de commercialisation en 2013



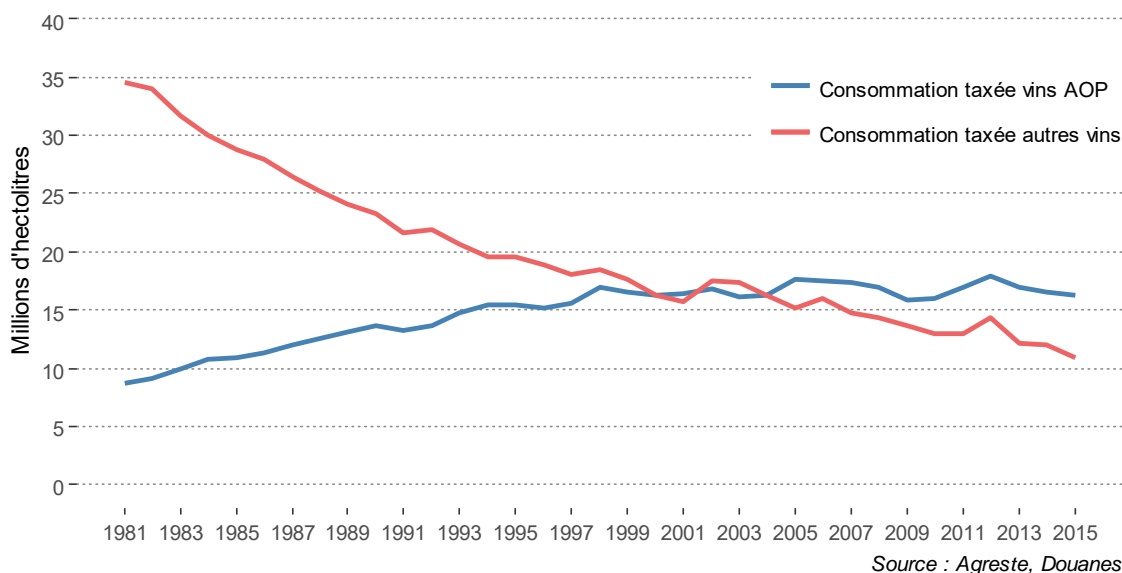
Source : Agreste - Enquête Pratiques culturelles viticulture 2013



## 5- La consommation des ménages

Les habitudes de vie ont modifié la consommation des ménages ; ceux-ci s'orientent davantage vers les vins de qualité depuis le début des années 2000. La consommation de vins AOP a été multipliée par deux, tandis que celle des autres vins a été divisée par 3 depuis le début des années 80. En France, la consommation de vins aurait diminué de 1 % entre 2014 et 2015. Les campagnes d'information contre l'abus d'alcool et en faveur de la sécurité routière ont sans doute participé à cette diminution et les jeunes consomment souvent d'autres types d'alcool.

Évolution de la consommation annuelle moyenne de vin en France



Volumes commercialisés (hl) selon les appellations régionales

Appellations	2014	2015	2016	2017	2018	% évol. 2015/2014	% évol. 2016/2015	% évol. 2017/2016	% évol. 2018/2017
Touraine Blanc	120630	118053	114463	113840	104627	-2,1	-3	-0,5	-8,1
Touraine Rouge	55837	48334	46510	46634	40094	-13,4	-3,8	0,3	-14
Vouvray effervescent	70902	72148	68110	60546	67411	1,8	-5,6	-11,1	11,3
Chinon	85141	80186	78097	63130	58259	-5,8	-2,6	-19,2	-7,7
St Nicolas de Bourgueil	52845	55279	56083	49141	51403	4,6	1,5	-12,4	4,6
Sancerre Blanc	121358	120127	117139	118414	116473	-1	-2,5	1,1	-1,6

Source : Observatoire InterLoire, traitement DRAAF Centre-Val de Loire novembre 2018

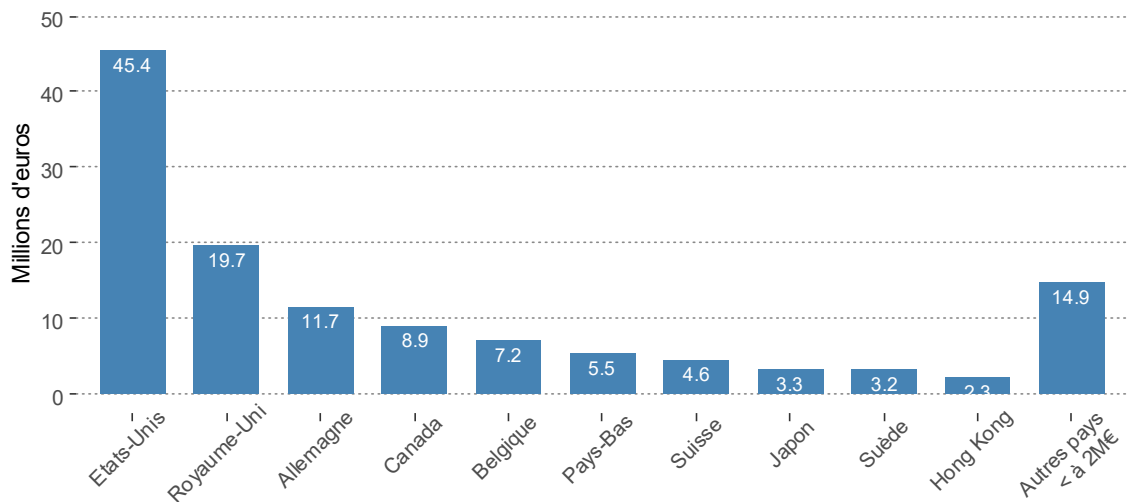
Note : situation au 31 juillet de la campagne N, une campagne viticole N commence au 1er août N-1 et se termine au 31 juillet N

## 6- Le commerce extérieur

Selon les données du commerce extérieur suivi par les douanes, les exportations régionales de vins s'élèvent à 126 millions d'euros en 2017. La moitié des débouchés des vins régionaux à l'export en valeur est assurée par les États-Unis et le Royaume-Uni ; ces deux pays sont traditionnellement acheteurs de vins très bien valorisés. Ainsi, les États-Unis constituent le 1<sup>er</sup> marché en valeur de la région, avec toutefois des volumes exportés plus de deux fois moins élevés que vers l'Allemagne. L'Allemagne reste le premier marché en volume des vins de la région à l'export (40 % des volumes régionaux exportés), ces transactions portent toutefois sur des vins peu valorisés contrairement aux États-Unis.

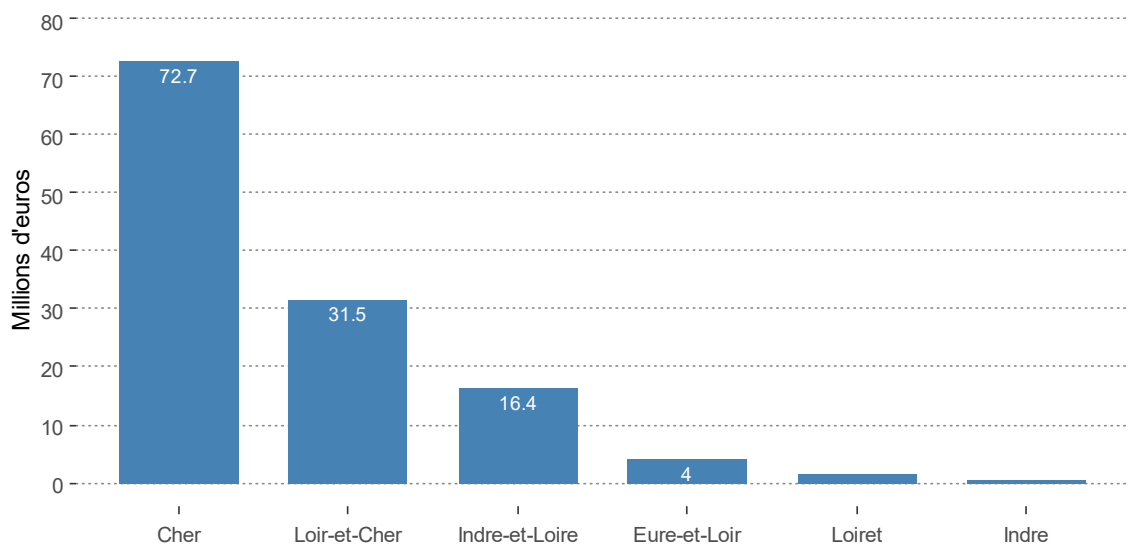


### Exportations de vins de la région Centre-Val de Loire par destination en 2017



Source : Douanes 2017

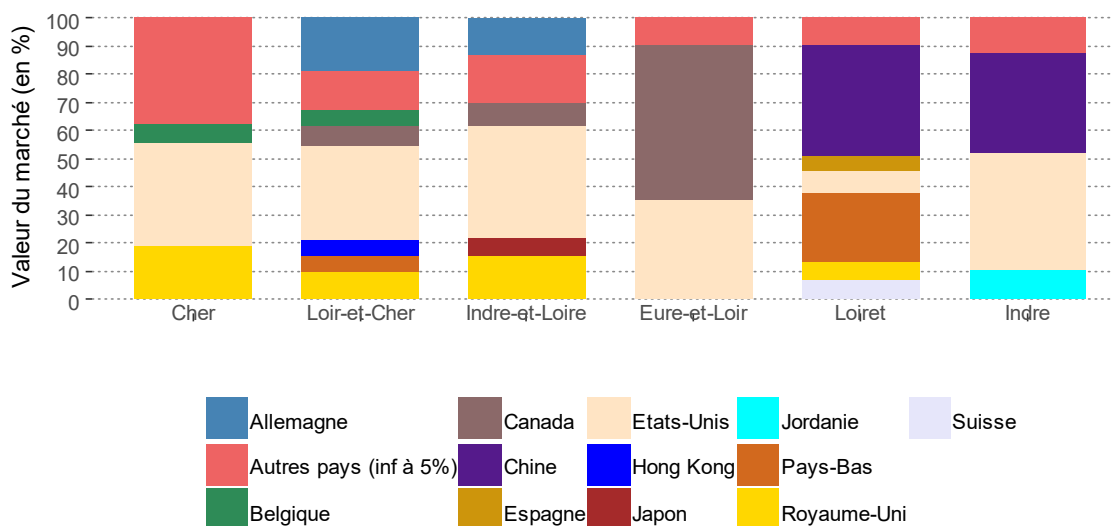
### Exportations de vins de la région Centre-Val de Loire par département en 2017



Source : Douanes 2017



### Répartition des exportations de vins par département par destination en 2017



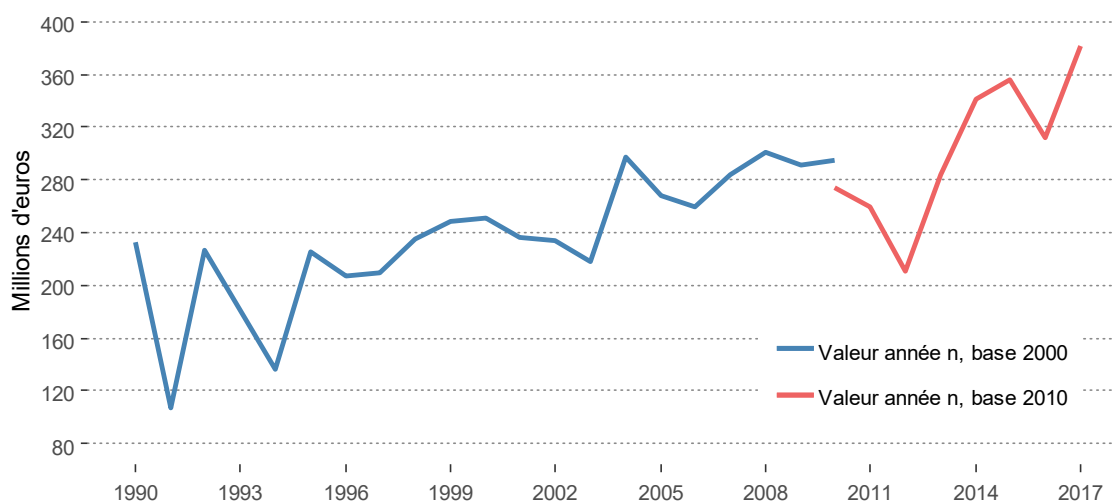
Source : Douanes 2017

## 7- La production de vins d'appellation dans les comptes régionaux

Avec une valeur de la production en 2017 estimée à près de 382 millions d'euros, la production de vins d'appellation en région représente près de 13 % de la production végétale régionale hors subventions. Cette production végétale représente les trois quarts de la valeur de la production totale de bien régionale.

Au niveau régional, la valeur de la production de vins d'appellation est à la hausse (22 %) sous l'effet de l'augmentation de la production du fait de conditions climatiques moins pénalisantes qu'au niveau national.

### Évolution de la valeur de la production de vins d'appellation en région Centre-Val de Loire



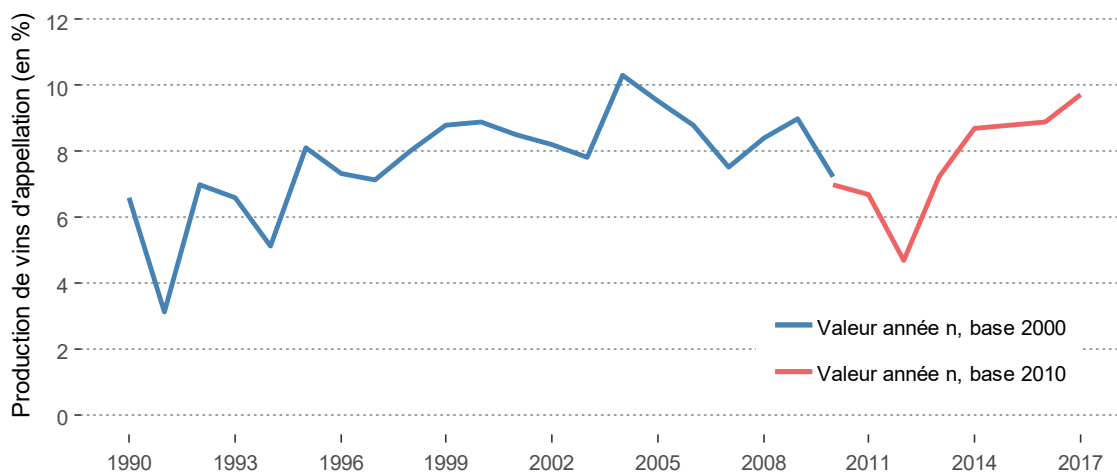
Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

Note : Production de la branche agriculture hors subventions, y compris production des activités secondaires des exploitations





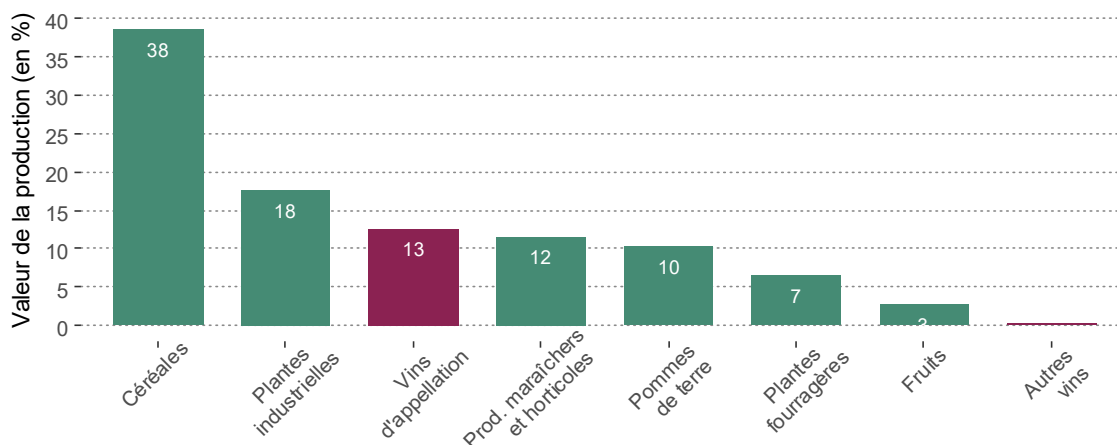
### Évolution de la part de la production de vins d'appellation dans la production totale de biens en région Centre-Val de Loire



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

Note : Production de la branche agriculture hors subventions, y compris production des activités secondaires des exploitations

### Répartition de la valeur de la production végétale en région Centre-Val de Loire en 2017



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

Note : Production de la branche agriculture hors subventions, y compris production des activités secondaires des exploitations





Compte simplifié des exploitations viticoles en 2017 (moyenne par exploitation en Milliers d'euros)

	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Produit brut	243,6	217,5
Production immobilisée	2,9	4,7
Produits divers	4,9	4,6
Production de l'exercice nette des achats d'animaux	251,4	226,8
Rabais, remises, ristournes obtenus	0,1	0,2
Charges d'approvisionnement	53,2	34,5
Autres achats et charges externes (n. c. fermages)	76,4	60,4
Valeur ajoutée	121,9	132,1
Remboursement forfaitaire TVA	0	0
Subventions d'exploitation	5,5	4,6
Indemnités d'assurance	16,2	4,7
Fermages	15,5	21,6
Impôts et taxes	3,2	3,1
Charges de personnel	47,8	36,8
Excédent brut d'exploitation (EBE)	77,2	79,9
Transferts de charge	0,2	0,3
Dotations aux amortissements	32,5	26,6
Résultat d'exploitation	44,9	53,6
Produits financiers	0,4	0,3
Charges financières	3	3,2
Résultat courant avant impôts (RCAI)	42,4	50,8
Charges sociales de l'exploitant	16,8	12,9
RCAI par UTANS	30,9	39,6

Source : Agreste - Réseau d'information comptable agricole (RICA)

Note : Ensemble des moyennes et grandes exploitations



## F- Les aides à la filière

La viticulture bénéficie de différents dispositifs spécifiques à la filière pour faciliter l'investissement afin de répondre à une attente environnementale et de rendre les entreprises plus compétitives, ou pour inciter à l'assurance et à la couverture des risques.

### 1- L'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole

---

Dans le cadre de l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, FranceAgriMer met en œuvre des programmes d'appui à la filière, financés entre autres par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA). La France a choisi de privilégier un certain nombre de mesures. Les aides communautaires ou nationales sont les suivantes :

- Aide à la restructuration et reconversion du vignoble - campagne 2017/2018
- Aide à la promotion des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers
- Promotion des vins dans les pays tiers - Programmation 2014 / 2018
- Aide à la promotion vitivinicole : Information dans les pays du Marché Intérieur (Appel à projet 2017/2018)
- Soutien à la distillation des sous-produits viniques - plan 2014-2018
- Programme d'investissements des entreprises vitivinicoles - Appel à projets 2018
- Aide au diagnostic d'exploitation dans les caves particulières viticoles
- Appel à propositions du Plan National Déperissement du Vignoble
- Programme d'Investissements d'Avenir

Pour l'exercice FEAGA 2017, 7 290 000 € d'aides communautaires ont été versés en région Centre-Val de Loire à la filière viticulture. Une part importante de ces aides communautaires est versée dans le cadre du programme d'investissements des entreprises vitivinicoles : en 2018, 122 dossiers ont bénéficié de ce programme à hauteur de 3 415 000 € d'aide pour un montant global d'investissement de 11 385 000 €. Ce programme vise la modernisation des capacités de traitement, des outils de vinification et de maîtrise de la qualité, ainsi que l'amélioration de la compétitivité.

Les aides nationales pour l'exercice 2017, d'un montant de 14000 €, ont concerné essentiellement des diagnostics d'exploitation dans des caves particulières viticoles. En 2018, aucun projet n'a pu bénéficier d'une aide nationale.

### 2- Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE)

---

Le principe du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles est d'aider les investissements réalisés par les exploitations agricoles. Ce dispositif est décliné dans chacun des programmes de développement rural régionaux, dont les régions sont autorité de gestion. Dans l'hexagone, les financements du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), du ministère de l'agriculture et des conseils régionaux mobilisés pour ce plan s'élèvent à 200 m€ par an pour la période 2014/2020.

En région Centre-Val de Loire, s'agissant de la filière Viticulture, une trentaine de projets ont été retenus au financement PCAE de 2015 à 2018. Les investissements sont financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne ou le MAA, et 50 % de l'aide totale est réalisée sous forme de fonds européen FEADER. L'aide totale apportée à la filière est de près de 366 500 € sur cette période, pour un montant global de travaux de l'ordre de un million d'euros. Le taux d'aide publique peut varier de 20 % à 50 % selon les cas. Les principaux objectifs du PCAE en région Centre-Val de Loire visent la pérennisation de la filière et l'amélioration de la production à travers des actions telles que :

- la stabilisation des volumes sur le plan conjoncturel,
- la modernisation de la filière pépinière régionale.

La plupart de ces investissements réalisés ont porté par exemple sur l'acquisition de matériels de travail du sol, et de pulvérisateurs viticoles.

### 3- Le CAP Viticulture en région Centre-Val de Loire

---

Le conseil régional Centre-Val de Loire poursuit son appui aux filières dans le cadre de sa stratégie de développement agricole votée en juin 2006. Le Contrat d'Appui au Projet (CAP) des filières est un des dispositifs phare de la politique régionale en faveur de l'agriculture. Ce dispositif s'appuie sur un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs de la filière. Des enjeux sont identifiés ainsi que des points forts et des points à améliorer.

Les principaux objectifs du CAP Viticulture, identifiés lors du diagnostic de la filière et adoptés par la commission permanente régionale en avril 2014 sont :

- la pérennisation des exploitations pour le maintien d'une économie vinicole forte en région,
- le maintien du potentiel de production pour le développement d'une image forte du vignoble,
- la gestion des volumes pour une meilleure stabilité des marchés,
- le positionnement des produits pour une meilleure stratégie d'entreprise.



Dans ce cadre, la Région Centre-Val de Loire renouvelle son soutien financier à la filière à hauteur de 2 124 475 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions sur la période 2014-2018 pour un coût total de 18 924 937 €.

A noter l'une des actions particulièrement innovante et emblématique du CAP Viticulture est la création du VinOpôle Centre-Val de Loire, qui permet à la filière de se structurer autour de ce pôle de compétence vitivinicole (recherche, formation, développement). Soutenu par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de ce CAP Viticulture, il bénéficie également d'un soutien de 345 000 € dans le cadre du Contrat de Projet Etat/Région Centre-Val de Loire.

#### ***4- Un nouveau dispositif assurantiel***

---

Les viticulteurs français peuvent désormais accéder à un nouveau dispositif assurantiel, entré en vigueur à partir de la récolte 2016. Ce dispositif a pour objectif d'accroître significativement la part des vignes couvertes. Désormais, il y a obligation d'assurer à 100 % les cultures d'un même bloc de cultures : pour bénéficier des subventions, toutes les vignes d'une exploitation doivent être assurées. L'Etat subventionne les cotisations à hauteur de 65 % sur la base du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Il consiste en des contrats permettant d'assurer un capital par hectare, selon la production. Les montants des capitaux assurés dépendent de la classification des exploitations : 6000 € au maximum par hectare pour les indications géographiques protégées (IGP, anciens vins de pays) et trois seuils de 6000 €/ha, 11000 €/ha et 20000 €/ha selon le type d'appellation. Les exploitants doivent enregistrer un minimum de 35% de pertes par rapport à une moyenne historique pour être indemnisés.



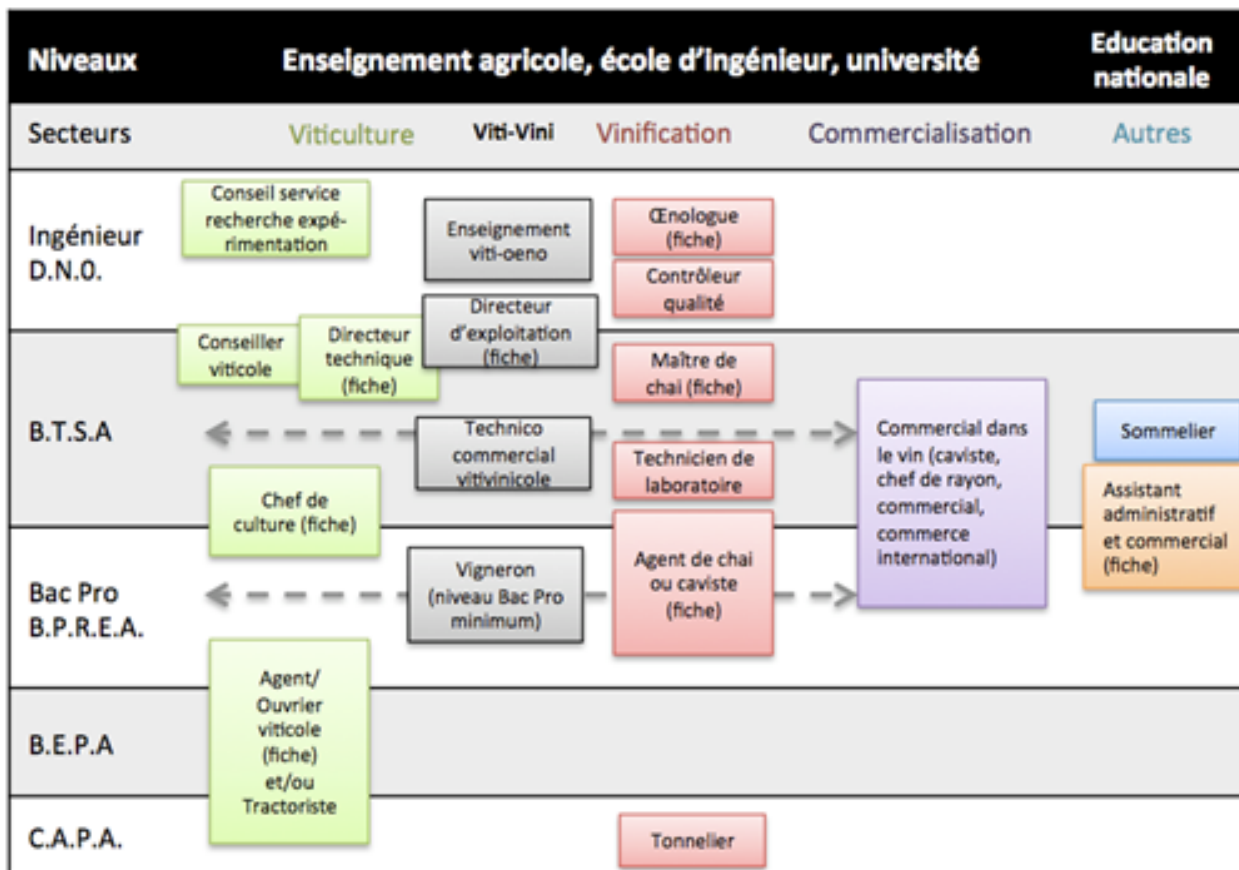


## D- Métiers et formations vitivinicoles

### 1- Les métiers et niveaux d'étude

Les métiers de la filière vitivinicole sont particulièrement variés : du pied de vigne à la commercialisation de la bouteille de vin on trouve de nombreux métiers spécialisés. Ces métiers s'articulent autour du travail de la vigne et de la commercialisation du vin : ouvrier viticole, agent de chai ou de cave, viticulteur, chef d'exploitation viticole, chef de culture, maître de chai, œnologue, technico-commercial.

Métiers et niveaux d'étude dans la filière vitivinicole



Source : <http://www.epl-amboisechambray.fr/lycees-agricoles-damboise-et-de-chambray-les-tours/viticulture-oenologie.html>

### 2- Zoom sur les formations

L'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire propose un grand choix de formations dans le secteur vitivinicole, notamment en Touraine. Ces formations, initiales par voie scolaire et l'apprentissage, ou continues pour adultes, existent dans deux établissements d'enseignement et de formation agricoles de la région (Amboise-Chambray-Lès-Tours et Tours-Fondettes).





## Les formations en région Centre-Val de Loire

EPLFPA Amboise-Chambray-Lès-Tours	Type de formation
Seconde professionnelle agricole productions, spécialité Vigne et vins	initiale
Bac professionnel "Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole"	initiale/continue
Bac professionnel "Technicien conseil vente en alimentation, spécialité Vins et spiritueux"	initiale
Brevet Professionnel Agricole "Travaux de la vigne et du vin"	continue
Brevet de Technicien Supérieur Agricole "Technico-commercial, spécialité Vins et spiritueux"	initiale
Certificat de Spécialisation "Commercialisation des vins"	continue
Certificat de Spécialisation "Viticulture biologique"	continue
Stages courts "Taille de la vigne" et "Conduite et entretien des tracteurs viticoles"	continue

EPL Tours-Fondettes	Type de formation
CAP agricole Rénové Métiers de l'Agriculture «Viticulture»	apprentissage
Brevet de Technicien Supérieur Agricole "Viticulture-Cœnologie"	initiale
Licence Professionnelle Commerce "Commercialisation des vins" (IUT de Tours)	initiale/continue/apprentissage

L'objectif de ces formations, à faible effectif (entre 10 et 20 élèves), est l'insertion professionnelle. Toutefois, il est possible de poursuivre ses études, notamment hors région, en particulier en licence professionnelle dans les domaines tels que la commercialisation ou la viticulture raisonnée, mais aussi en licence générale. Les étudiants peuvent aussi suivre une classe préparatoire en un an, ATS bio (Adaptation Technicien Supérieur bio), et présenter les concours agronomiques et vétérinaires pour rejoindre l'une des écoles publiques d'ingénieur ou vétérinaire. Il existe un concours spécifique permettant de préparer le cursus ingénieur par la voie de l'apprentissage dans certaines écoles d'agronomie. Les diplômés peuvent également intégrer une école privée d'ingénieur de l'agriculture. Il est également possible de s'orienter vers le diplôme national d'œnologie (DNO).

### **3- Le réseau VinOpôle Centre-Val de Loire**

La filière régionale a souhaité développer la recherche et la formation en mettant en place le réseau VinOpôle Centre-Val de Loire (fin 2013). Ainsi, les différents acteurs de la recherche, de la formation initiale, continue et supérieure et du transfert auprès de la profession se sont associés à la profession viticole avec le soutien des interprofessions, du conseil régional, du département de l'Indre-et-Loire et de l'Etat afin de donner naissance au VinOpôle Centre-Val de Loire. Le réseau VinOpôle Centre-Val de Loire est ainsi soutenu dans le cadre du CAP Viticulture régional et également du Contrat de Projet Etat/Région Centre-Val de Loire. Ces partenariats doivent contribuer au dynamisme et à la compétitivité de la filière régionale.

La structuration du pôle passe par la mise en place de groupe de travail R&D d'une part et le développement des formations supérieures en viticulture en région Centre-Val de Loire, d'autre part.

Le but est également de renforcer les échanges régionaux, interrégionaux, nationaux et internationaux qui pourraient contribuer au développement de la notoriété et de l'identité de la formation en région Centre-Val de Loire et, par voie de conséquence, au rayonnement de la filière viticole.



## Note méthodologique

Cette note méthodologique décrit les sources à l'origine des données présentées dans le dossier.



## Statistique Agricole Annuelle (SAA)

Les données issues de la SAA sont relatives aux statistiques d'utilisation des terres et de production agricole : superficies, rendements, productions récoltées dans le domaine végétal, effectifs, poids ou productions moyennes et totaux pour les productions animales (viande, œufs, lait, volailles).

Chaque année, les services régionaux d'information statistique et économique établissent la Statistique Agricole Annuelle (SAA) : un état statistique se rapportant à la campagne agricole écoulée et donnant notamment : l'utilisation du territoire départemental ; la répartition des terres arables ; les superficies, rendements, productions récoltées pour la partie végétale ; les effectifs du cheptel, de la basse-cour et du clapier ; la production laitière et la production avicole.

La SAA est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Ces informations se basent sur des résultats d'enquêtes, des évaluations d'experts, des données chiffrées fournies par des organismes techniques professionnels. Les résultats de la SAA conduisent à des données cohérentes dans le temps et dans l'espace, permettant, notamment, les comparaisons inter-annuelles et/ou inter-régionales.

## Enquêtes Structure des exploitations agricoles – recensement agricole

Les recensements agricoles fournissent des résultats détaillés sur la structure des exploitations agricoles. Les recensements ont eu lieu en 1979, 1988, 2000 et en 2010.

Entre les recensements, les données relatives aux structures des exploitations agricoles sont actualisées à l'aide des enquêtes « Structure des exploitations ». Ces enquêtes par sondage, stratifié par département, ont été conduites en 2003, 2005, 2007, 2013 et 2016.

Ces enquêtes répondent à trois objectifs : connaître la structure des exploitations et mesurer son évolution ; connaître l'évolution des productions agricoles ; suivre la population agricole.

Toutes les exploitations agricoles identifiées lors du dernier recensement agricole sont concernées par l'enquête. L'enquête est organisée dans chaque région métropolitaine avec un plan de sondage spécifique par département.

Les résultats sont présentés selon deux ensembles : l'ensemble des exploitations agricoles et l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles. L'exploitation agricole est une unité économique à gestion unique qui participe à la production agricole et répond à des critères de dimension.

L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux critères supplémentaires : sa dimension économique est supérieure à 8 UDE (Unités de dimension européenne),

soit l'équivalent de 12 ha de blé. Elle doit aussi utiliser au minimum l'équivalent de 75 % de travail fourni par une personne occupée à plein temps pendant une année.

Pour ce dossier, les données issues des enquêtes Structure des exploitations concernent l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles.

## Enquête Pratiques culturales en viticulture

L'enquête sur les pratiques culturales en viticulture 2016 fait suite aux enquêtes de 2013, 2006, et 2010 portant principalement sur les pratiques phytosanitaires). L'enquête a concerné 7 156 parcelles en France Métropolitaine, dont 502 réparties sur le bassin Val de Loire-Centre. Elle couvre l'ensemble de l'itinéraire technique de la fin de la vendange 2015 à la fin de la vendange 2016. Elle répond aux exigences européennes en matière de statistiques sur la consommation de pesticides et au plan d'action d'Ecophyto qui vise à caractériser les pratiques phytosanitaires.

Le casier viticole informatisé (CVI) des douanes de décembre 2015 sert de base de tirage pour les parcelles.

## Enquête RICA (réseau d'information comptable agricole)

Mis en œuvre en France depuis 1968, le RICA est une enquête réalisée dans les Etats membres de l'Union européenne selon des principes et des règles communs.

Les données de base sont recueillies à partir d'une fiche d'enquête comprenant la comptabilité agricole de l'exploitation et d'autres données technico-économiques.

Cette enquête, réalisée par sondage stratifié par région et par OTEX, permet d'analyser le fonctionnement micro-économique des exploitations agricoles et de suivre particulièrement l'évolution des charges, des résultats et des capitaux engagés dans ces exploitations.

L'enquête couvre l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles au sens statistique, c'est-à-dire d'une dimension économique supérieure à 9 600 écus « 96 » (soit 12 ha équivalent blé) et employant au moins 0,75 UTA. La production des exploitations agricoles appartenant au champ de l'enquête représente 95 % du potentiel de production du secteur agricole. Le recrutement des exploitations enquêtées se fait au niveau régional dans trois sous-échantillons correspondant à des modes de gestion différents.



## Comptes de l'Agriculture

Les comptes de l'agriculture sont un prolongement des travaux de comptabilité nationale menés pour l'ensemble de l'économie. Ils visent à fournir une description spécifique et plus détaillée de l'activité agricole.

Ils présentent une analyse de la formation du revenu tiré de l'activité agricole. Pour chaque année, ils valorisent les ressources (valeur des différentes productions et des subventions) et les emplois (valeur des consommations intermédiaires, des charges financières et salariales).

Les comptes de l'agriculture concernent l'activité agricole (les activités liées à la forêt, la pêche et celles des industries agro-alimentaires ne font pas partie du champ). Outre la culture et l'élevage, la production de vin des coopératives viticoles est considérée comme une activité caractéristique des comptes de l'agriculture. Font également partie du champ les services annexes à l'agriculture : préparation des terres, protection des cultures, opérations de récolte, exploitation de systèmes d'irrigation, taille des arbres fruitiers et des vignes, conduite des troupeaux, etc.

Les unités de base sont les exploitations agricoles (au sens de la statistique agricole, c'est-à-dire qui atteignent un certain seuil de dimension minimum), les coopératives vinicoles, les entreprises de travaux agricoles (ETA), les coopératives d'utilisation du matériel en commun (CUMA) et les centres d'insémination artificielle (CIA).

### Les indicateurs de revenu / RCAI

Les résultats reposent sur un nouveau système s'appuyant sur le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Ce système permet de mettre en cohérence les comptes de l'agriculture avec le RICA et ainsi, de disposer en même temps d'indicateurs d'évolution des revenus et de disparités selon les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) ou les régions.

Ces indicateurs de revenu, basés sur le RICA, portent sur le champ des exploitations professionnelles, et sont le fruit d'une méthode d'actualisation des données, appliquée pour pallier le retard d'un an de la disponibilité des résultats du RICA.

Grâce à cette nouvelle méthode, il est aujourd'hui possible de suivre au niveau régional les évolutions et les niveaux de revenu pour la moyenne régionale et pour les principales OTEX de la région Centre. Le nouveau système permet aussi des comparaisons inter-régionales pour une même OTEX.

### Indice des prix d'achat des moyens de production agricoles / IPAMPA (indice base 100 en 2015)

L'IPAMPA est l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole. Il couvre l'ensemble des productions

agricoles et suit l'évolution des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole.

L'IPAMPA général repose sur une enquête réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) auprès des points de vente d'engrais, aliments du bétail, produits phytosanitaires, semences, dépenses vétérinaires et petit matériel. Cette enquête a été entièrement renouvelée depuis 2008, avec une nomenclature nouvelle notamment dans les engrais ternaires et les aliments du bétail et des sources nouvelles dans les ouvrages de construction. Cet indice repose également sur les indices des prix de l'industrie et des services (IPIS), les indices des prix à la consommation (IPC) et les index du bâtiment et des travaux publics pour l'énergie, les biens d'équipement et leur entretien, les bâtiments et ouvrages de génie civil. Cet indice de type Laspeyre est rebasé tous les cinq ans et structuré selon dix postes de biens et services de consommations courantes et deux de biens d'investissement. Il est publié mensuellement par l'Insee et Agreste.

### Indice des prix des produits agricoles à la production / IPPAP (indice base 100 en 2015)

L'indice mesure l'évolution des prix des produits agricoles à la première mise sur le marché. Il est publié en base et référence 100 en 2015, ses coefficients de pondération provenant des comptes nationaux.

La nature du produit et la configuration du marché commandent le contenu des relevés : inclusion ou non des frais de récolte, de stockage, de transport et de conditionnement, des subventions, des marges, des frais financiers et des modes de paiement. On observe alors le prix entrée abattoir, sortie centre de conditionnement, rendu port d'embarquement.

Certains " prix de campagne " sont calculés une fois par an et maintenus constants pendant toute la période de commercialisation qui suit la récolte.

Les indices de prix des fruits et légumes frais d'une part, et les fleurs coupées d'autre part, sont calculés suivant la technique des paniers variables (leur composition en produits fins varie en fonction du mois de l'année).

### Agence Bio / Production biologique en France et par région

L'observatoire de la production biologique française est établi à partir des relevés effectués dans les exploitations agricoles par les organismes certificateurs (OC) lors des audits et des contrôles réalisés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année. Au fil des années, la méthode de collecte des données est affinée en liaison avec les organismes certificateurs (détails des années de conversion, cheptels en conversion,...). Des informations complémentaires sur la structure des exploitations agricoles, les préparateurs et les importateurs sont fournies grâce aux formulaires de notification qui est une obligation réglementaire pour les opérateurs bio. Une





partie de la notification utilisée à des fins statistiques, est remplie par les opérateurs engagés sur une base volontaire.

### Organisations interprofessionnelles

InterLoire : l'interprofession des vins du Val de Loire a pour missions le pilotage économique de la filière, la recherche et l'expérimentation, la défense et la promotion des vins du Val de Loire. InterLoire, rassemble 3000 opérateurs (viticulteurs, négociants et coopératives). Elle regroupe 50 appellations, dénominations et IGP réparties sur 43 000 hectares et 14 départements ligériens, de la Vendée au Puy-de-Dôme, représentant 80% des volumes du bassin ligérien.

BIVC : le Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre est une association chargée de la promotion et de la communication des vins du Centre-Loire. Le vignoble s'étend sur plus de 5600 ha dans les départements du Cher, de l'Indre, de la Nièvre et du Loiret. Les principales missions du BIVC sont la promotion et la communication, la représentation et la défense des AOC, le suivi des statistiques, la mise en œuvre des règles de mise en marché et de conditions de paiement, l'étude et la promotion de toutes mesures susceptibles d'améliorer la qualité, la communication collective en France et à l'étranger, et la mise en place d'un dispositif de suivi aval de qualité.

### Valeur vénale des terres agricoles

L'évaluation de la valeur vénale des terres agricoles a pour objectif de mesurer les prix des transactions de foncier agricole les plus couramment pratiquées pour les terres labourables et les prairies naturelles, ainsi que pour les vergers et les vignes.

Pour en savoir plus :

Publications régionales : Conjoncture - [La production et le prix du vin en région Centre - Val de Loire](#)  
Productions végétales - [La viticulture du bassin Val de Loire - Centre](#)  
Productions végétales - [Les dossiers filières végétales](#)  
[Pratiques culturelles](#) - Les pratiques culturelles en viticulture  
Comptes et revenus de l'agriculture - [Résultats RICA 2016 provisoire](#)  
Prix et indices – [Valeur vénale des terres agricoles](#)

Sites internet :

[www.draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr)  
[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)  
[www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)  
[www.vinopole-cvdl.com](http://www.vinopole-cvdl.com)

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)  
[www.le-prix-des-terres.fr](http://www.le-prix-des-terres.fr)  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
<https://stats.agriculture.gouv.fr/disar/>

Cette évaluation est issue d'une méthodologie revue conjointement par Terres d'Europe-Scafr, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, avec l'appui méthodologique de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

### Douanes / Commerce extérieur

Les statistiques du commerce extérieur français sont établies selon la méthode dite du « commerce spécial ». Cela signifie que seules sont comptabilisées les marchandises entrant ou sortant réellement de l'économie nationale à l'exclusion des marchandises qui sont importées puis réexportées en l'état.

Toutefois, compte tenu des problèmes techniques inhérents à leur spécificité, les échanges de produits pétroliers sont enregistrés selon le système du « commerce général » qui comptabilise toutes les entrées et sorties du territoire statistique.

Certains mouvements ou catégories de marchandises sont exclus des statistiques du commerce extérieur :

- Les réparations, l'admission temporaire, l'avitaillement, le placement en entrepôt sous douane de marchandises autres que le pétrole, le transit ...
- Les flux relatifs à certaines marchandises telles que l'or monétaire, les moyens de paiement et les valeurs ayant cours légal, certains satellites (cf. infra) ;
- Les opérations sous le seuil statistique en commerce intra-communautaire : elles sont exclues des statistiques détaillées par produits et par pays mais font l'objet d'une estimation globale. Ce sont les données relatives à des sociétés dont les flux annuels d'échanges intra-communautaires sont inférieurs à 460 000 euros (seuil 2011).





## DOSSIERS THEMATIQUES DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE

Les dossiers thématiques de la DRAAF Centre-Val de Loire ont pour objectif de rassembler dans un même document l'ensemble des données mobilisables sur un thème particulier. Ils font appel à différentes sources tant internes au ministère de l'agriculture qu'externes. Egalement, ils auront pour vocation de présenter à terme les politiques publiques du domaine traité. Les dossiers sont régulièrement actualisés en fonction de la publication des données.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny - 131, rue du faubourg Banner  
45042 Orléans Cédex 1

Tél : 02.38.77.40.60 - Fax : 02.38.77.40.69

Courriel : [rsise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:rsise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)

Site : [draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr](http://draaf-centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr)

Photos : ©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION